

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

## Droits de l'homme et démocratie directe

### La démocratie, gardienne des droits de l'homme

par Werner Wüthrich, docteur ès sciences politiques

hd. Depuis quelque temps déjà, la démocratie, et tout particulièrement la démocratie directe, se retrouve à nouveau remise en question. La controverse qui se pose – et qui échauffe les esprits en Suisse, mais ailleurs également – est de déterminer si, dans le cas où la volonté du peuple doit s'incliner devant les droits de l'homme, il y a conflit entre la démocratie directe et ces mêmes droits de l'homme. Les réflexions présentées ci-dessous, essentiel sur le plan juridique, institutionnel et historique, démontrent le caractère artificiel de ce conflit, ainsi que la pleine capacité du peuple à assurer au mieux la sauvegarde des droits de l'homme.

Cinq siècles environ avant Jésus-Christ, les philosophes grecs ont commencé à développer le concept de droit naturel. Sous la Renaissance, presque 2000 ans après, le droit naturel s'est perfectionné au contact du christianisme – au sein de la doctrine chrétienne professée par Saint Thomas d'Aquin et l'école de Salamanque – puis, suite à la Réforme, a connu le même processus dans les pays protestants (Hugo Grotius, Samuel Pufendorf, John Locke). Dans le patrimoine de la pensée humaniste, le droit naturel prend toute son importance alors même qu'il devient la base des premières constitutions démocratiques des nouvelles entités nationales. On énumèrera brièvement dans ce texte les documents les plus marquants de l'époque et des temps modernes.

#### La Déclaration d'indépendance des Etats-Unis de 1776

«Tous les hommes sont également libres par nature et sont indépendants et ont les droits déterminés inhérents à eux», est-il écrit dans la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis de 1776. La Constitution américaine de 1789 spécifie ces droits inaliénables dans des articles additionnels spécifiques: la liberté de religion, la liberté d'expression et d'opinion, la liberté de la presse, la liberté de réunion et le droit de pétition.

#### Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Paris, 1789

L'idée générale de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ainsi que le cri de ralliement de la Révolution française «Liberté, Egalité, Fraternité» firent le tour du monde. Les points les plus importants de cette déclaration sont: «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.» (Art. 1) «Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sécurité, et la résistance à l'oppression.» (Art. 2)

«La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. [...] Les frontières des droits de liberté ne peuvent être déterminées que par la loi.» (Art. 4) «La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation.» (Art. 6).

Ces principes directeurs et ces idées furent instaurés dès 1793 dans les premières Constitutions de la République française (Constitution girondine et Constitution montagnarde). Toutes deux comportaient également, à côté des libertés civiles, des éléments de démocratie directe – comme le référendum ou le droit d'initiative populaire. Mais ils ne furent jamais mis en application à cause des troubles et de l'agitation révolutionnaire.



Assemblée communale de Vals GR 2016. (photo Keystone)

«Il va sans dire que le peuple et ses représentants – en tant que bénéficiaires des libertés fondamentales – sont en quelque sorte les garants de la protection des droits de l'homme. [...] En quelque sorte, la fonction de garant des droits de l'homme doit revenir au peuple en tant que support des libertés individuelles.» (Giacometti)

#### La Déclaration des droits de l'homme de l'ONU de 1948

Après les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, l'Assemblée générale de l'ONU proclama en 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme: celle-ci concrétisait les droits de l'homme de façon beaucoup plus vaste que les déclarations précédentes: liberté individuelle, liberté du culte, liberté d'expression, liberté de réunion, droit à la propriété, droit à la formation, droit au travail et bien d'autres sont répertoriés dans ce considérable document. En outre, certains droits peuvent s'interpréter différemment selon le cas. Par exemple, les communistes comprennent le droit au travail comme le devoir de l'Etat de créer des postes de travail pour tous. Au contraire, au sein du secteur privé et de l'économie sociale de marché des pays industriels, les chômeurs reçoivent, dans l'idéal, soutien et formation afin de ne pas connaître de difficultés économiques et de retrouver rapidement un travail.

En 1949 a été fondé le Conseil de l'Europe (réunissant aujourd'hui 47 pays). En 1950, la Déclaration européenne des droits de l'homme (DEDH) y a été votée en réunion parlementaire. En 1959 a été instituée à Strasbourg la Cour de justice européenne pour les droits de l'homme – mais elle n'a reçu que des pouvoirs limités. Ce n'est qu'en 1998 que la Cour de justice, telle qu'elle existe aujourd'hui, a été créée en tant que tribunal permanent pouvant intervenir massivement dans le système judiciaire de différents pays. La Suisse a adhéré en 1963 au Conseil de l'Europe et a ratifié la DEDH en 1974 – sans votation populaire, car le Conseil fédéral et le Parlement se sont basés sur l'idée que les droits de l'homme étaient de toute façon inscrits dans la Constitution fédérale.

#### Un exemple tiré de l'histoire suisse

Aujourd'hui, les droits de l'homme sont partie intégrante des Constitutions de presque tous les pays. Mais il y a des différences fondées sur les particularités nationales, les différences culturelles et les conditions politiques. En Suisse, la liberté économique (autrefois liberté de commerce et d'industrie) est un droit fondamental étroitement lié à l'instauration de la démocratie directe exercée par le peuple. Ce phénomène remonte à l'époque post-1830, lorsque sept cantons ont, dans leur Constitution, ajouté la liberté économique en tant que droit fondamental à côté des droits civils clas-

siquement exprimés pouvaient se trouver invalidés par la force, ou balayés par les événements politiques. Ainsi, dans les années ayant suivi la Révolution française, les Jacobins sous Robespierre avaient, sous prétexte de l'état d'urgence, instauré la Terreur sans que ni la Déclaration des droits de l'homme de 1789, ni les deux Constitutions successives de la Première République de 1793 ne puissent l'en empêcher.

De tels exemples sont malheureusement nombreux dans l'histoire. Hitler lui aussi a réussi facilement et de manière relativement durable à mettre fin par la force aux droits de l'homme inscrits dans la Constitution de Weimar en se référant à l'état d'urgence (Décret et loi sur les pleins pouvoirs de 1933). Comment aurait-on pu l'en empêcher?

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 de l'ONU exige que les droits de l'homme soient mis sous la protection de la loi. Giacometti ouvre son discours par des réflexions fondamentales sur le droit, qu'il subdivise entre droit naturel et le droit positif, lesquels se distinguent fondamentalement, parce qu'ils appartiennent à des systèmes normatifs différents.

#### Le droit positif

Le droit positif est le droit écrit. Il se compose en Suisse des lois actuellement en vigueur, donc de la Constitution fédérale, des lois fédérales et des réglementations. Au droit fédéral est subordonné le droit cantonal, régissant lui-même le droit des environ 2600 communes. Les juristes parlent d'une hiérarchie juridique. Le Tribunal fédérale, en tant que tribunal constitutionnel, contrôle que les décrets cantonaux ne contredisent pas le droit fédéral. Par contre, il ne peut contrôler les lois fédérales. Là, le contrôle suprême est exercé par le peuple, par le biais du référendum. En Allemagne et aux Etats-Unis par contre, la Cour constitutionnelle contrôle la constitutionnalité des lois fédérales et de la politique gouvernementale.

#### Le droit naturel

En revanche, le droit naturel, étant à la base des diverses déclarations des droits de l'homme, se déduit de la nature de l'homme et se fonde sur des convictions philosophiques, religieuses et psychologiques. On trouve là une représentation de l'homme et du monde – et en cela, une sorte de vision globale du monde. Le droit naturel pose la base des exigences éthiques de l'Etat. C'est, selon Giacometti, «un droit pensé et ressenti», donc pas vraiment un droit, dans le sens qu'il y a des normes contraignantes.

Dans le droit naturel, il y a – selon Giacometti – des approches différentes, car il se présente avec différentes nuances: en tant que droit naturel catholique (Saint Thomas d'Aquin), droit naturel protestant (Hugo Grotius, Samuel Pufendorf), droit naturel rationaliste (John Locke, Emanuel Kant, Rousseau, Montesquieu et d'autres) et droit naturel libéral (David Hume, John Stuart Mill). Il existe donc, dans des courants de pensées différents, des bases communes. Pour les marxistes, par contre, la nature humaine n'a pas d'importance, car ils désirent vaincre le capitalisme et mettre en place un «système économique équitable», dans lequel «l'homme deviendra humain» (l'être détermine la conscience).

Le développement juridique se déroule de manière optimale – continue Giacometti

siques tels la liberté de culte ou d'opinion. Dans le canton de Glarus, déjà fortement industrialisé à l'époque, la Landsgemeinde avait, en 1836, approuvé une nouvelle Constitution dans laquelle l'article 9 disait: «Le commerce et l'industrie sont libres, sous réserve des régalés et prescriptions légales requises pour l'intérêt général.» La liberté économique n'impliquait pas le «Laisser faire», mais le droit fondamental était inscrit dans la communauté et dans la démocratie de la Landsgemeinde. En 1862, par un vote à main levée en scrutin ouvert, les Glaronnais votèrent la loi sur les manufactures la plus progressiste de l'Europe de l'époque et nommèrent un médecin cantonal, Fridolin Schuler, inspecteur de fabriques. Il y avait sur la table trois propositions, concernant respectivement une requête du Landrat (Parlement représentant la position des employeurs), une autre, de quatre ouvriers d'usine et enfin, la candidature de Fridolin Schuler, qui fut acceptée par le peuple. Le canton de Glarus donna ainsi à la liberté économique et à l'économie de marché un cadre social qui garantissait cette même liberté économique en tant que droit fondamental et établissait un système économique correspondant à la communauté et au bien public. Des développements juridiques similaires eurent lieu dans d'autres cantons et posèrent les bases de la Constitution fédérale de 1874 et du système économique suisse persistant jusqu'à nos jours.

Cet exemple montre clairement qu'il ne s'agissait là pas seulement d'intégrer formellement les Droits de l'homme dans un document et dans les Constitutions nationales, mais surtout de la manière dont ces droits de l'homme étaient concrétisés. Zaccaria Giacometti, professeur de droit constitutionnel et recteur de l'Université de Zurich, lui-même issu de la célèbre famille d'artistes originaire du val Bregaglia, a pris pour thème cette question tout à fait essentielle le 29 avril 1954, dans le discours qu'il a prononcé lors du 121<sup>e</sup> Dies academicus de l'Université de Zurich.

#### «La démocratie, gardienne des droits de l'homme» (Zaccaria Giacometti)

Dans son introduction, Giacometti a attiré l'attention sur ce que, interrogés sur la question de savoir si la démocratie pouvait être la protectrice des droits de l'homme, la plupart des hommes politiques et des contemporains répondraient tout à fait spontanément par la négative, parce que l'histoire a démontré que même les droits de l'homme démo-

Semaines de jeûne

## L'accaparement des terres, un nouveau colonialisme

rt. Au cours des semaines de jeûne, les églises nous rappellent à *juste titre*, au travers de leur action «La terre source de vie, pas de profit!» (*Pain pour le prochain* et *Action de carême*), la situation désastreuse de notre monde<sup>1</sup>. Alors que d'une part, on a affaire à des guerres dévastatrices, provoquées généralement par le monde occidental, *dévastant* d'importantes parties du monde, leurs habitants sont chassés de vastes *régions et condamnés à la misère et à la fuite*, d'autre part les habitants de diverses parties du monde se voient dépossédés de leurs champs, c'est-à-dire de leur pain. Cette nouvelle forme de colonialisme se nomme «accaparement des terres», en anglais «Land grabbing».

### Rachat de surfaces de la dimension de l'Europe

Les multinationales étatiques, d'autres grands groupes et des caisses de pensions ont acheté dans le monde entier, au cours de ces dernières années, des surfaces égales à la dimension de l'Europe occidentale. Ces immenses terres agricoles fructueuses, sont traitées à des prix inaccessibles pour les gens du pays. Alors que jusqu'à présent ces populations arrivaient plus ou moins à se nourrir grâce à leurs terres, elles vont être contraintes de se plier à ces entreprises multinationales pour devenir leurs employés aux salaires de misère dans ces gigantesques monocultures. Ils seront exposés aux pesticides, pourront être licenciés à tout moment et devront acheter leur propre nourriture. Les sols sont usés jusqu'à la corde et détruits, le paysage est dévasté. Seul le rendement compte.

Les politiciens locaux corrompus abandonnent leurs concitoyens en vendant les

terres en sous-main ou permettent à d'autres de le faire. Les clauses spécifiques des accords de libre échange internationaux et de l'OMC y jouent un rôle important, en permettant les ventes de terres arables et de produits agricoles sur le plan international.<sup>2</sup>

### Il existe des conceptions intelligentes

On sait, du fait de recherches approfondies, qu'une agriculture qui se veut intelligente et durable doit être de petite taille, biologique et régionale, pour qu'elle puisse nourrir le monde à long terme. Dans le «Rapport mondial sur l'agriculture» de l'IAASTD, paru en 2008, plus de 500 experts ont étudié cette question (cf. *Wege aus der Hungerkrise. Die Erkenntnisse und Folgen des Weltagrarchichts – Vorschläge für eine Landwirtschaft von morgen*. Hrsg. Zukunftsstiftung Landwirtschaft. Berlin, Dezember 2013, ISBN 978-3-00-044819-5 ou [www.weltagrarchicht.de](http://www.weltagrarchicht.de))

### Explication des injustices

On a vite fait de trouver des explications au sujet de cet «accaparement de terres»: Les bas taux poussent les capitaux à rechercher des valeurs «sûres», les caisses de pension s'efforcent de placer leurs capitaux à long terme, des Etats *étant à l'étroit pour leur production* agricoles recherchent des espaces arables en dehors de leur territoire, etc. Une bonne part de ces explications sont valables, toutefois elles ne justifient pas ce comportement. On ne peut décidément pas justifier le fait d'affamer des populations ou de les déraciner en le justifiant par le problème des taux d'intérêts. Ces questions doivent trouver des réponses équitables. Le fait que les plus

faibles deviennent les victimes de l'avidité et de la décadence morale du monde occidental est et demeure une injustice!

Les victimes ne sont pas seules à se demander, *où se trouvent les instances internationales capables de mettre un terme à cette pratique*. L'ONU serait-elle entretiens corrompue par ce fameux *Global compact* entre l'institution et les multinationales? Le fameux problème de l'accaparement des terres offrirait un vaste champ d'activités pour une nouvelle Cour pénale internationale et indépendante à *mettre en place* pour lutter contre ce colonialisme moderne, l'exploitation et l'appauvrissement des populations locales et la destruction de la biosphère.

### Envers de la médaille – la pauvreté des travailleurs en Occident

Mais même l'envers de la médaille n'est pas aussi beau que certains se l'imaginent. Dans la plupart des sociétés du monde occidental, il s'est établi au cours des trente dernières années, une société de 80:20. Pourtant les 80% de la population n'ont pas la chance de pouvoir «jouir de la vie», ce ne sont que 20% qui en ont la possibilité. Nombreux sont ceux qui, y compris dans notre Occident «riche», travaillent à plein temps tout en restant dans la pauvreté («working poor»). Ils ont souvent deux emplois sans pouvoir toutefois entièrement faire vivre leur famille. Est-ce normal?

Et les 20% de biens lotis? Ils sont nombreux à vivre dans la peur de perdre inopinément leur emploi bien payé et du coup leur statut social. Et de surcroît, s'ils ont dépassé la quarantaine, ils n'ont que peu de chance de



retrouver un emploi similaire. Ils sont prêts à tout faire pour garder leur position dans le travail, et font des choses qu'ils ne feraient pas autrement. Est-ce normal?

### Il est temps de revenir à la raison

Jusqu'à quel degré de souffrance faudra-t-il aller pour qu'on se décide à rendre notre monde plus humain? Que devons-nous encore supporter pour revenir enfin à la raison?

Entre temps, diverses propositions raisonnables et praticables pour nourrir l'ensemble des populations mondiales ont été élaborées. Toutefois, auparavant, il faut que les Etats en reviennent à leur mission principale: protéger leurs propres populations de l'exploitation et des rapines. Quant aux citoyens et citoyennes, ils doivent pouvoir former et diriger d'égal à égal leur Etat à l'aide d'élections et de votations.

<sup>1</sup> Campagne œcuménique 2017: «La terre source de vie, pas de profit!». Dans la campagne œcuménique 2017 *pain pour le prochain, action de carême* et d'autres partenaires vous rendent attentifs aux conséquences néfastes de l'accaparement des terres.

<sup>2</sup> «Dossier. Une planète aux enchères? Un approfondissement du magazine Perspectives». Cahier 1/2017. Ed. *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*.

## Faim en Afrique – appel au don bien réfléchi

rt. Depuis des mois déjà, les organisations humanitaires internationales telles UNHCR, FAO, Caritas ou EPER mettent en garde contre une catastrophe de la faim menaçante dans de grandes parties de l'Afrique. Le manque de pluies et des «guerres civiles» conduisent à un manque de denrées alimentaires prévisibles depuis longtemps. Actuellement, il s'agirait «seulement» de quelques milliers au Soudan du Sud. Mais bientôt les chiffres pourraient atteindre des centaines de milliers, voire plusieurs millions. De même, dans le Nord-Est du Nigéria, en Somalie et au Yémen, la population est menacée de mourir de faim. Les Nations Unies parlent de 5,6 milliards de dollars nécessaires pour les mesures d'aide.

Le 7 mars, lors de sa visite dans la capitale somalienne de Mogadiscio, le Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a déclaré que le monde fermait les yeux devant la crise de la faim en Somalie.

L'ONU estime que plus de six millions de Somaliens – la moitié de la population du pays – sont menacés. Mais cette crise ne touche pas que la Somalie.



La situation est tout aussi dramatique au Soudan du Sud, dans le Nord-Est du Nigéria ou au Yémen. Selon l'ONU, la vie de 20 millions de personnes est menacée dans ces quatre pays (cf. «Neue Zürcher Zeitung» du 7 mars).

• Au Soudan du Sud des troupes gouvernementales et des rebelles se font la guerre – et la population est soumise à la famine. Les gisements de pétrole au Soudan du Sud sont devenus le sujet de discorde des

grandes puissances et des trusts. C'est la raison pour laquelle cette région subit des guerres depuis des décennies.

- La question de savoir qui soutient et finance au Nigéria le groupe se nommant «Boko Haram» – responsable d'avoir engendré la catastrophe de la faim dans le pays – reste ouverte. Là aussi, il s'agit de luttes pour le pouvoir et le monopole dans cette région pétrolière et là aussi, les Nigériens n'ont pas le rôle principal!
- Au Yémen, un pays possédant une très ancienne culture (cf. *Horizons et débats* n° 27/28 du 2/11/15), une coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite mène une guerre impitoyable contre la population civile. On ne laisse pas entrer dans le pays les biens de premier secours. On bombarde les ports, les routes et les ponts nécessaires pour le transport des livraisons de denrées alimentaires. Tout cela sous les yeux et avec l'approbation des Etats occidentaux.

Un examen approfondi de la situation des pays souffrant déjà ou risquant de souffrir de la faim permet de constater l'intervention, auparavant, de grands groupes ou d'Etats étrangers ayant engendré une mauvaise gestion gouvernementale, des guerres ou des guerres civiles. Des solutions durables pour chacun de ces pays menacés par la faim existent et elles seraient tout à fait réalisables.

Aujourd'hui, on nous demande de faire de l'aide à la survie. Une des possibilités est d'y participer par un don à la *Croix-Rouge suisse* CRS:

CCP 30-9700-0, mention «Soudan du Sud», IBAN CH97 0900 0000 3000 9700 0, Croix-Rouge suisse, 3001 Berne

\*\*\*

*Aider une personne en train de se noyer est un réflexe humain – même en mettant en danger sa propre vie. On pourrait soi-même se trouver un jour dans une telle situation ... Cependant, que faire si, au bord d'un fleuve, 100 mètres plus haut, plusieurs personnes se font dévaliser puis jeter à l'eau? Elles flottent devant nous, en train de se noyer. Naturellement, nous tentons de les sauver. Pourtant, ne faut-il pas également tâcher de savoir qui sont les acteurs maltraitant ainsi leurs semblables et trouver des solutions mettant fin à cette situation?*

## En Allemagne aussi, des terres arables sont soumises à la spéculation

ds. La politique agricole malavisée de l'UE et la promotion d'exploitations sans cesse plus grandes – davantage de croissance, d'élevages industriels, de production pour l'exportation – ont mené dans toute l'Europe à la situation suivante: un nombre croissant de paysans est obligé d'abandonner leur ferme. Même des exploitations de grande envergure ont d'énormes difficultés à subsister, vu la baisse des prix engendrée par la surproduction.

On a élevé des vaches laitières à haut rendement devant produire toujours davantage de lait dans des trayeuses entièrement automatiques – sans aucun respect pour le bien-être de l'animal. Dans les champs, on utilise d'énormes quantités de produits chimiques – sans se préoccuper des conséquences pour la nature. Les consommateurs en subissent les effets nocifs: le lisier, les gaz et les antibiotiques nuisent à l'homme et à l'environnement.

Suite à la disparition de l'agriculture paysanne, les villages se vident et leur existence

est menacée. Les maisons ne sont plus habitées, les magasins, les écoles et les cabinets de médecin disparaissent. Des régions entières sont désertes. En même temps, les villes ne sont plus capables d'intégrer ceux qui veulent s'y installer. Ils sont confrontés à la crise du logement et des loyers excessifs. Et les villages se meurent.

### Et que se passe-t-il avec les terres arables délaissées?

«Depuis belle lurette, les terres arables n'appartiennent plus uniquement aux paysans. Ces surfaces sont en possession de sociétés d'investissement souvent sans relations avec l'agriculture. Après la réunification allemande, de nombreux spéculateurs et des multinationales ont racheté à bon prix d'énormes surfaces de terres arables en Allemagne orientale, en tant qu'investissements sûrs et biens de spéculation solides. Ainsi, près d'un tiers des terres agricoles sont aux mains d'in-

vestisseurs. Ils y créent d'immenses surfaces en monoculture pour l'exportation, pour des installations destinées à la production de bio-gaz – donc la production de denrées alimentaires, non pas pour nos assiettes, mais pour la production d'énergie. Même des investisseurs chinois se sont déjà emparés de terres en Allemagne.

Les structures sont telles que même les habitants des villages ne savent plus qui travaille les terres. Deux ou trois fois par an, ils voient arriver des machines agricoles, transportées sur des remorques surbaissées. Elles accomplissent les travaux nécessaires et disparaissent à nouveau. La contribution culturelle qu'apporte l'agriculture paysanne à l'Homme n'existe plus.» (Extrait du film: «Bis zur letzten Kuh. Warum viele Bauern aufgeben müssen.» [Jusqu'à la dernière vache. Pourquoi de nombreux paysans doivent abandonner leur ferme.] [www.youtube.com/watch?v=45Mf8xy9hYM](http://www.youtube.com/watch?v=45Mf8xy9hYM))

# Rencontrer la Russie d'égal à égal

## Le discours de Dresde de Matthias Platzeck (SPD)

par Karl Müller

On entend souvent dire que toute personne critiquant la politique de l'UE et des Etats membres de l'OTAN à l'égard de la Russie pense que dans ce pays tout va pour le mieux. Ce n'est pas vrai. Il n'y a aucun pays au monde, où «tout va pour le mieux» et cela vaut évidemment aussi pour la Russie. En outre, il n'y a pas de voix russes sérieuses affirmant cela. Au contraire, la plupart de la population russe tout comme les responsables politiques confirment ouvertement que leur pays doit faire face à d'énormes tâches. On aimerait bien pouvoir compter sur le soutien de l'étranger pour résoudre ces tâches – cependant sans que le principe de l'autodétermination du pays soit bafoué.

Cela ne relève pas d'une simple humeur russe mais du droit international en vigueur valable pour tous les pays. Il est nécessaire de souvent le rappeler:

«Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.» Voilà l'alinéa 1 de l'article premier du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Ces deux pactes datent de l'année 1966 et ont été signés par presque tous les Etats membres de l'UE et de l'OTAN.

Cependant, après la dissolution de l'Union soviétique dans les années 1990, la Russie a vécu tout le contraire avec des conséquences catastrophiques pour le pays et ses habitants. Tout cela est connu, bien documenté et on l'a souvent mentionné. Sauf que les forces dominantes dans de nombreux Etats membres de l'UE et de l'OTAN tentent toujours de faire croire que les années 1990 furent les années de la liberté et de la démocratie en Russie. Et jusqu'à nos jours, les tentatives d'exercer une influence directe sur la Russie n'ont guère diminué – à la grande différence qu'actuellement la Russie et sa politique – différentes des années 90 – ne l'acceptent plus.

### Matthias Platzeck

Matthias Platzeck est né en 1953 à Potsdam et a vécu en RDA jusqu'à la fin de celle-ci. Encore en RDA, il s'engagea pour les questions écologiques, puis dans les années qui suivirent la chute du mur, il participa au *Bündnis 90* (qui fusionna plus tard avec les Verts ouest-allemands, fait inacceptable pour Matthias Platzeck, entraînant par la suite sa démission de ce parti). En 1995, il adhéra au SPD après avoir été sans aucune appartenance à un parti pendant quelques années. De 1990 à 1998, il fut ministre de l'environnement du Land Brandebourg et fut élu ministre-président de ce Land en 2002, fonction qu'il exerça jusqu'en 2013 avant d'y renoncer en raison d'ennuis de santé. En 2005, il devint président fédéral du SPD, fonction qu'il n'assura qu'une année. Depuis

mars 2014, Matthias Platzeck est président du *Forum germano-russe* («Deutsch-Russisches Forum»).

Le 19 février 2017, Matthias Platzeck a prononcé un très important discours d'une heure dans le cadre des «Discours de Dresde» (organisés par le «Schauspielhaus» et la «Sächsische Zeitung»). Peu de médias en ont rendu compte et dans *Vorwärts*, le journal de son propre parti, le rédacteur de discours du ministre allemand des Affaires étrangères *Sigmar Gabriel* (également SPD) l'a attaqué de manière virulente.

### Discours de Dresde

Le discours de Matthias Platzeck se distingue agréablement de tout ce dont on est habitué à lire dans les grands médias. Pourtant (ou peut-être à cause de cela) l'orateur a obtenu beaucoup d'applaudissement pour son intervention au Théâtre de Dresde. Il faut ajouter qu'en Allemagne de l'Est, ses propos sont généralement très appréciés. Un grand nombre des lecteurs du *Vorwärts* soutiennent les propos de Platzeck.

A Dresde, Matthias Platzeck a parlé de ses rapports personnels avec la Russie et les Russes. Il rend hommage aux Russes qu'il a personnellement fréquentés, rend hommage à la culture russe et à l'importance des rapports germano-russes tout au long de l'Histoire.

Puis, il précise: «Je vous prie de bien me comprendre. Aujourd'hui, en m'exprimant ici, je parle avant tout des aspects pas assez pris en compte ou que je trouve déplacé dans les rapports entre l'Occident, notamment l'Allemagne, et la Russie. Cela ne veut pas dire que je suis d'accord avec tout ce qui se passe en Russie. [...] Cependant, je tente toujours de bien analyser la situation et de comprendre l'autre partie, malgré les critiques émises. [...] Pour moi, c'est le minimum requis dans les rapports avec autrui – surtout si l'on veut favoriser des rapports pacifiques.»

### Critiques à l'encontre de l'image propagée de la Russie

Matthias Platzeck décrit l'image de la Russie largement propagée en Allemagne: «A la télévision, à la radio, dans les magazines et les journaux, dans les débats politiques – partout on se voit confronté à une image uniforme de la Russie et des Russes. Les voix tentant de différencier sont devenues rares.» L'image dominante de la Russie «repose sur des préjugés et des stéréotypes parfois séculaires.» Au cœur de ces préjugés, on retrouve l'idée que «la Russie et l'Occident ne vont pas ensemble; la Russie et l'Ouest, ce sont des antagonismes fondamentaux. On pourrait aussi dire: la Russie et l'Occident, ce sont des adversaires.»

### Les expériences négatives faites par la Russie

Puis, Matthias Platzeck parle des expériences négatives faites par la Russie avec l'«Occident» après 1990: «Les transformations des années 1990 ont discrédité les termes de «démocratie» et d'«économie de marché libérale» en Russie. Tout le système économique et social s'est écroulé [...], la criminalité a explosé, les meurtres étaient à l'ordre du jour; les excès d'un capitalisme prédateur a apporté d'énormes richesses à un petit groupe d'oligarques», mais un appauvrissement dans une grande partie de la population. Depuis le chaos des années *Eltisine*, la stabilité sociale et un Etat fonctionnant et fiable sont les priorités absolues pour la majorité de la population. *La réorientation sur ses propres forces, sur les traditions et les mentalités nationales est la conséquence inévitable de ces expériences négatives [...]*. [Mise en évidence par l'auteur]

L'Allemagne, où la Russie avait espéré trouver un soutien après 1990, a contribué aux expériences négatives et n'a pas voulu prendre au sérieux les mauvaises expériences faites par la Russie. Au contraire, «l'Allemagne se plut à faire la morale à la jeune démocratie [russe]. La Russie ne fut plus pris au sérieux ni en tant que partenaire ni en tant que facteur de puissance.» Platzeck a rappelé le discours tenu par le président *Vla-*

*dimir Poutine* devant le Bundestag allemand en 2001 et de son offre à la coopération. «La politique allemande n'a pas pris la main tendue. Le discours du président Poutine lors de la Conférence de Munich sur la sécurité en 2007 était un cri d'alarme, signe manifeste que la Russie voyait ses intérêts sécuritaires menacés, notamment par l'hégémonie américaine et l'élargissement de l'OTAN vers l'Est.»

### Jamais un partenaire d'égal à égal

Matthias Platzeck mentionne encore d'autres offres russes à la coopération n'ayant pas été prises en compte. Puis il conclut: «Il faut en retenir que la Russie, après avoir signé la *Charte de Paris* [en novembre 1990] n'est jamais devenu un partenaire d'égal à égal, ni pour le monde occidental ni pour l'Allemagne.»

La Russie regretta avant tout une réponse occidentale fiable concernant son besoin de sécurité. Pourquoi l'Occident ne participe-t-il pas à l'élaboration d'un ordre sécuritaire européen accepté par toutes les parties? Pour Matthias Platzeck cela est l'expression de l'hybris occidental.

### On a ignoré le besoin de sécurité de la Russie

«Le fait que ce sujet n'ait pas trouvé d'écho en Occident et n'en trouve toujours pas, relève pour beaucoup du «triomphalisme» né dans le monde occidental à la fin de la guerre froide. La Russie était clairement «vaincue» et l'Occident se croyait possesseur du salut pour le monde tout en étant persuadé de faire tout juste. Suite à cette hybris, avec vue sur la Russie, la politique allemande s'est concentrée principalement sur la «rééducation» aux valeurs occidentales.» Pourtant: «L'intégration de la Russie en Europe d'égal à égal, son intégration dans l'architecture de sécurité commune européenne, donc les aspects que la politique russe a tenté de faire valoir pendant de longues années, n'ont aucunement été pris au sérieux – pas même par nous autres Allemands bien que nous soyons liés à la Russie par une histoire tragique.»

### L'Allemagne manque de respect pour les victimes russes de la guerre

C'est peut-être «la plus douloureuse déception du côté russe»: «L'Allemagne, ayant mené de 1941 à 1945 une guerre d'extermination d'une ampleur jamais connue contre les peuples soviétiques, a, selon les sentiments russes, manqué de leur exprimer sa reconnaissance.» Et de continuer: «Le grand effort de réconciliation du peuple russe, s'étant terminé pour les Allemands par le cadeau de la réunification allemande, n'a pas assez été reconnu. L'Allemagne réunifiée a clairement manqué de respect face aux victimes russes.» Ces dernières années, l'Allemagne a commémoré toutes sortes d'événements historiques, mais pas le jour de l'attaque de la Wehrmacht contre l'Union soviétique: «Ce jour-là, l'Allemagne est restée étrangement silencieuse. Le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'attaque contre l'Union soviétique ne fut pas une journée de commémoration officielle, ni au Bundestag, ni sous forme de manifestations du gouvernement fédéral.»

### Vision manichéiste dans la question de l'Ukraine

Concernant l'évolution de la situation en Ukraine, on reste «dans le manichéisme [...]: c'est toujours la faute des autres.» Les discussions sur ce sujet sont «si fortement chargées d'émotions [...], qu'il n'y a plus de place pour une analyse différenciée, voire une analyse autocritique. Des ressentiments et des craintes irrationnelles ont gagné le dessus et continuent d'être attisés, les vieux clichés de l'ennemi et les préjugés sont réanimés.» Cela a lieu des deux côtés – mais aussi du côté de l'UE et des Etats membres de l'OTAN.

Matthias Platzeck critique le «deux poids deux mesures» de l'Ouest; on veut faire la leçon à la Russie en évoquant le droit international, après l'avoir soi-même violé «par exemple par les attaques contraires au droit international au Kosovo, en Irak ou en Libye.»



Matthias Platzeck  
(photo wikipedia)

### Le discours de Dresde de 2017

On peut relire le discours intégral de Matthias Platzeck sur: [www.sz-online.de/nachrichten/brauchen-europa-und-russland-einander-wirklich-3617266.html?bPrint=true](http://www.sz-online.de/nachrichten/brauchen-europa-und-russland-einander-wirklich-3617266.html?bPrint=true). Il vaut aussi la peine de le réécouter sur: [www.youtube.com/watch?v=ofhQOCH1cOQ](http://www.youtube.com/watch?v=ofhQOCH1cOQ)

### Propositions pour un nouveau départ

L'analyse de Matthias Platzeck ne s'arrête pas là. Il fait des propositions afin d'améliorer la situation: «Dans nos rapports avec la Russie, nous devons tout remettre à la case départ et définir le point zéro pour les relations germano-russes. Un tel redémarrage comprend le traitement de la Russie sur un pied d'égalité dans les rencontres et les négociations. Nous devons également accepter et respecter des idées et des conceptions différentes basées sur d'autres traditions, idées et manières de penser. [...] Nous devons accorder à la Russie le droit de choisir elle-même sa voie vers la démocratie et comment elle désire la développer dans un avenir proche ou plus lointain.»

### A la recherche de l'entente

A l'heure actuelle, «il est le plus probable que l'entente avec la Russie vienne de la part de la population et de l'économie». Matthias Platzeck mentionne un sondage de la fondation allemande Körber de 2016. Selon ce sondage, «une claire majorité de 81% des Allemands s'est prononcée en faveur de rapports plus étroits entre les deux pays. 95% des Allemands s'expriment même en faveur d'un rapprochement politique entre la Russie et l'Union européenne. [...] En Russie les résultats étaient tout aussi clairs.»

Pour terminer Matthias Platzeck met en avant l'importance du Forum germano-russe et les prochains pas à faire. En concluant, il déclare: «Je pense que l'Allemagne et la Russie, tout comme l'Union européenne et la Russie, pourraient parfaitement se compléter en tant que partenaire sur le continent – avec des chances et des avantages pour les deux parties. Nous ne pourrions pas surmonter les crises planétaires de façon raisonnable et durable sans la participation de la Russie. Nous vivons dans un monde multipolaire de grande complexité où il faut tenir compte de multiples corrélations et interdépendances où presque tout est interdépendant.» Nous autres, en Europe, déclare Matthias Platzeck, «devons œuvrer avec toutes nos forces pour détendre et améliorer nos rapports avec la Russie. Nous devrions aussi envisager d'anticiper et de commencer unilatéralement à éliminer les sanctions. Cela pourra également contribuer à débloquer la situation sur le continent.»

Le potentiel pour de meilleurs rapports est «immense [...]. Il reste cependant une condition sine qua non pour la coopération: c'est un ordre sécuritaire sur le continent européen auquel la Russie participe en tant que partenaire d'égal à égal. Car sans, voir contre, la Russie, il n'y aura ni stabilité ni sécurité en Europe. [...] Les Allemands et les Russes ont en Europe une patrie géographique et culturelle commune. [...] Ni les Allemands ni les Russes se rencontrent à cœur froid. Cela me rend optimiste et me renforce dans ma conviction que la voie vers un avenir commun avec la Russie à de bonnes chances de se réaliser.»

## Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,  
l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international,  
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur  
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef  
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration  
Case postale 729, CH-8044 Zurich  
Tél. +41 44 350 65 50  
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch  
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6  
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6  
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie  
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs / 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2017 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.  
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

**«Droits de l'homme et démocratie ...»**

suite de la page 1

– si le droit naturel s'associe au droit positif et que les deux systèmes opposés ne s'affrontent pas.

**Qui sera en charge de la protection des droits de l'homme?**

Après ces remarques préliminaires, Giacometti aborde la question centrale: qui doit protéger les droits de l'homme et les garantir afin que tant le droit naturel que les droits de l'homme deviennent effectifs et soient vécus dans la réalité? Et il s'interroge: «La démocratie peut-elle être la gardienne des droits de l'homme?»

La Déclaration des droits de l'homme de l'ONU de 1948 requiert pour tous les mêmes droits à la protection de la loi. (Art. 7) En 1948, après la Seconde Guerre mondiale, les créateurs de la Loi fondamentale allemande ont aménagé, dans cette loi fondamentale, des limitations garantissant la protection des droits de l'homme. On ne peut en modifier les parties essentielles, ou sinon en ayant recours à une procédure sophistiquée (c'est-à-dire à la majorité de plus des deux tiers du Parlement). De cette façon, l'Allemagne établit fermement le droit naturel (qui se trouve ainsi au-dessus de la Constitution) dans la Loi fondamentale et confirme que la dignité de la personne humaine est inviolable, et que même le constituant ne peut modifier ces droits de l'homme inviolables et inaliénables. Certaines composantes de la Constitution allemande sont ainsi dotées d'une «clause d'éternité». Il en va tout autrement en Suisse, où la Constitution fédérale est un «éternel» chantier, modifié en permanence. La présence des droits de l'homme dans la Constitution va de soi pour le Souverain suisse.

Giacometti restait sceptique. Il rendit honneur aux efforts faits en Allemagne après la guerre. Cependant, il doutait de ce que de telles barrières puissent vraiment fonctionner dans la Loi fondamentale et contrôler les constituants, et se demandait si les juges ne finiraient pas par s'aligner sur les conditions politiques ou l'esprit du moment. Le droit positif pouvait-il vraiment empêcher, s'interrogeait-il, que la Constitution ne soit réinterprétée et contournée, que ses dispositions ne soient pas respectées ou qu'elles soient anéanties par des événements politiques?

De nos jours, les vues de Giacometti se confirment: par exemple, il est dit dans la Loi fondamentale allemande que l'Allemagne ne doit participer à aucune guerre d'agression. Toute guerre d'agression est une violation fondamentale des droits de l'homme, et il ne peut donc plus y avoir de guerre venant du sol allemand. Mais quelle est la réalité? Depuis plusieurs années, les soldats allemands sont présents en Afghanistan, ils ont également participé, directement ou indirectement, aux guerres des Balkans et à la guerre d'Irak et ils sont également mêlés à la guerre de Syrie. – Les barrières installées dans la Loi fondamentale et les juges constitutionnels ne l'ont pas empêché.

Le droit naturel – selon Giacometti – est interprété par les Etats. Les jugements subjectifs et politiques y jouent toujours un rôle. La nomination d'un juge fédéral aux Etats-Unis est, par exemple, une affaire hautement politique, parce que le président américain nomme d'habitude un juge ayant la même vision du monde que lui. Giacometti: «Le droit naturel peut se révéler nuisible même pour l'Etat de droit, s'il est manipulé comme un instrument politique. [...] Dans l'arsenal du droit naturel, pratiquement chaque régime politique et chaque vision du monde peut trouver les armes intellectuelles nécessaires à sa défense idéologique.»

**Un exemple récent: jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)**

Récemment, la Suisse a été condamnée de manière absurde à Strasbourg pour cause de torture. La CEDH a rendu la Suisse responsable de ce qu'un demandeur d'asile refoulé dans son pays d'origine y ait été torturé. Ceci, bien que des diplomates suisses lui aient rendu visite, et l'aient repris en Suisse après sa libération.

On a donc là un jury prenant ce genre de décisions, qui devraient avoir force de loi dans 47 pays. Il n'est donc pas étonnant que

dans certains pays, les juges de Strasbourg soient davantage perçus comme des «juges étrangers» auxquels manque toute légitimité. Si c'est ainsi que l'on comprend les droits de l'homme, ils deviennent un outil de destruction des Etats souverains.

Les juges de Strasbourg sont critiqués parce que ces derniers temps, ils n'ont pas souvent rendu des jugements fondamentaux (correspondant à l'esprit CEDH), mais qu'ils ont élargi les droits de l'homme pour des motifs politiques ou pour des raisons de démonstration personnelle de leur pouvoir. La question des droits de l'homme a subi une telle banalisation que les juges siègent aujourd'hui sur une véritable montagne de plusieurs milliers de cas en souffrance. Il s'ensuit des discussions futiles, comme de savoir si l'on peut apposer un crucifix dans les salles de classe en Italie, si les droits de l'homme s'appliquent à un minaret, ou si les élèves musulmans doivent participer aux leçons de natation, etc. De tels jugements, devant même avoir un impact au-delà du pays concerné, affaiblissent la démocratie dans les divers pays et s'éloignent de la réelle nature des droits de l'homme. En outre, ils détournent avant tout l'attention du fait qu'aujourd'hui les droits de l'homme les plus élémentaires sont grossièrement bafoués dans de nombreux endroits du monde – avant tout dans les régions de crise, conséquences de la politique belliciste menée par des pays ayant pourtant ratifié la CEDH.

**Le peuple, gardien des droits de l'homme: prérequis de la démocratie directe**

Dans la deuxième partie de son intervention, le professeur Zaccaria Giacometti arriva au point central: le peuple peut-il être le gardien des droits de l'homme?

Les droits de l'homme appartiennent aux êtres humains par nature: «Il va sans dire que le peuple et ses représentants – en tant que bénéficiaires des libertés fondamentales – sont en quelque sorte les garants de la protection des droits de l'homme. C'est en tout cas ce qu'on présume. En quelque sorte, la fonction de garant des droits de l'homme doit revenir au peuple en tant que support des libertés individuelles.» La conception de l'humain chez Zaccaria Giacometti s'exprime magnifiquement dans cette formulation. Il croit en l'homme comme en une créature sociale et douée de raison, capable de se préoccuper lui-même de l'ordre lui correspondant de nature.

La démocratie – selon Giacometti – offre la plus grande chance de réalisation des libertés individuelles. Giacometti: «Le peuple doit être préparé à la démocratie et être politiquement mûr. Un peuple est mûr pour la véritable démocratie, s'il remplit certaines conditions»:

*L'Idée de liberté:* «Tout d'abord, l'idée de liberté doit être vivante chez l'individu et dans le peuple et le droit naturel ne doit pas avoir son impact en tant que droit, mais en tant que force éthique.»

*La conviction politique:* «Les valeurs de liberté doivent dominer, non comme des sentiments euphoriques nés en un clin d'œil ou des inspirations opportunistes, mais comme des convictions politiques profondes dominant la conscience du peuple sur la durée et portées par les forces de la vie politique.»

*La conscience historique:* «Le peuple doit posséder une tradition de liberté. Ses convictions libérales doivent avoir leurs racines dans une telle tradition. Si la tradition est la conscience historique, la tradition libérale est la conscience historique libérale». La démocratie ne détient cependant une telle conscience historique que si elle est influencée par un passé en liberté, c'est-à-dire que la génération précédente a transmis à la génération actuelle un trésor de convictions politiques, d'opinions et d'expériences libérales. [...] Là aussi, il faut se référer au poète: L'héritage que tu as reçu de ton père, il te faut l'acquérir pour mieux le posséder.»

*L'éducation politique:* «La génération actuelle doit s'approprier ce trésor hérité de libres consciences politiques et de libres expériences politiques, elle doit le conquérir par l'éducation civique, l'expérimentation et la probation politique, en tant que constituant et comme un simple législateur d'une démocratie véritable.»

Et Giacometti de conclure: «Le référendum est un grand moyen d'éducation politique.»

Depuis l'introduction du droit de référendum au niveau fédéral en 1874, les citoyens actifs ont déclenché environ 200 fois avec suc-

cès la procédure de référendum et ont suscité une votation populaire sur un projet de loi. Il y a eu environ le même nombre de votations populaires sur une initiative populaire fédérale. En outre, il y a eu aussi de nombreux référendums au niveau cantonal et communal.

**Le principe de la séparation des pouvoirs, garant des droits de l'homme**

Giacometti attira l'attention encore sur un autre point de l'Etat de droit, protecteur des droits de l'homme: le principe de la séparation des pouvoirs étant, selon Montesquieu, un des piliers de la démocratie et des droits de l'homme: le pouvoir étatique doit être divisé en pouvoir exécutif (gouvernement), pouvoir législatif (législateur) et pouvoir judiciaire (tribunaux). Ces trois entités se freinent et se contrôlent mutuellement, afin d'empêcher les abus de pouvoir et de protéger les libertés individuelles des citoyens.

Dans la démocratie directe ou semi-directe, par le biais du référendum et de l'initiative populaire, le peuple est, avec le Parlement, partie intégrante du pouvoir législatif, donc du processus constitutionnel et législatif. Et Giacometti d'ajouter: «Les citoyens actifs en tant qu'organe partiel des constituants et du pouvoir législatif tiennent ce rôle de frein à l'égard du Parlement et de l'administration.»

Puis, Giacometti expliqua que le principe de la séparation des pouvoirs préserva la Suisse, lors de la sombre période de l'entre-deux guerres, de détruire la démocratie et de restreindre drastiquement les libertés individuelles – comme cela s'est fait à l'époque dans la plupart des pays.

**Le fédéralisme, garant des droits de l'homme**

Giacometti voit le fédéralisme comme un autre principe de l'Etat de droit, garantissant les droits de l'homme: en divisant et répartissant l'autorité publique entre les cantons et la Confédération, le fédéralisme protège les libertés individuelles des citoyens. On peut observer le même effet dans les cantons, où les communes possèdent une large autonomie ainsi que la souveraineté fiscale, et où les citoyens actifs prennent part aux affaires communales. Le «Gemeindevolk», la population de la commune, garanti lui-même les libertés individuelles.

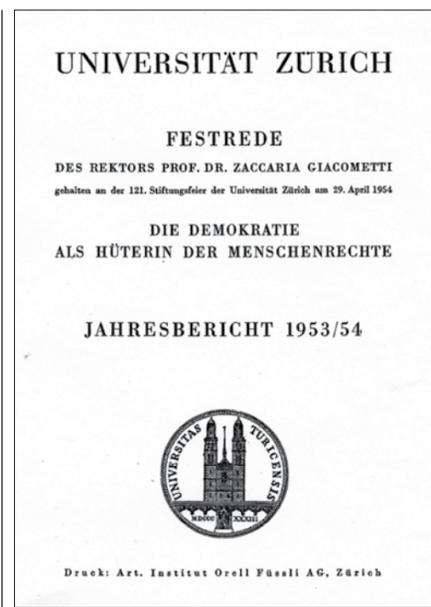
Giacometti attira l'attention sur un point important dans le fédéralisme: «Plus la communauté est petite, plus la collaboration des citoyens actifs, librement disposés à l'exercice des fonctions publiques, est intense et naturelle.» Cet argument a récemment été au centre des prises de position opposées aux fusions de commune. Dans le canton de Glaris, par exemple, on a pu prouver que l'intérêt pour les affaires de la commune (avant tout, dans les assemblées communales) est en baisse très nette depuis le regroupement des petites communes en trois grandes communes.

**Protection des droits de l'homme en période de crise**

Les temps étaient difficiles, juste après la Première Guerre mondiale, si bien qu'en Suisse aussi, les autorités eurent souvent recours au droit d'urgence sans respecter au préalable le procédé législatif adapté, et en particulier, sans autoriser de référendum. L'argument en était à chaque fois qu'il fallait prendre des mesures urgentes et les mettre en vigueur très rapidement.

Le Conseil fédéral et le Parlement essayèrent de lutter contre la crise, en particulier dans les années trente, par des mesures de régulation économique (arrêtés fédéraux de portée générale) étant certes justifiables en raison de l'urgence de la situation, mais allant le plus souvent à l'encontre du droit fondamental de la liberté de commerce et d'industrie. Les arrêtés étaient «urgents», c'est-à-dire qu'ils étaient immédiatement mis en pratique à la majorité simple du Parlement et qu'ils s'appliquaient le plus souvent à une période de deux à trois ans (et souvent prorogés). A l'époque de l'entre-deux guerres, les autorités ont eu environ 150 fois recours à l'état d'urgence (en écludant ainsi le référendum et empêchant toute votation populaire).

Un exemple: afin de venir en aide au commerce de détail, dont la position devenait précaire, la Confédération interdit en 1934 l'ouverture de nouveaux grands magasins ou l'extension de nouvelles succursales des grands magasins déjà existants. Cette mesure



était dirigée contre le fondateur de la Migros, *Gottlieb Duttweiler*, qui avait commencé à étendre le système Migros en le généralisant dans le pays tout entier (et en menaçant ainsi l'existence de nombreux commerces de détail). Duttweiler (qui aurait certainement tenté un référendum contre l'interdiction) ne se laissa pas intimider par le droit d'urgence. Il envoya des camions, véritables unités de vente mobiles, sillonner les villages et les quartiers des grandes villes et élargit ainsi encore le réseau commercial de la Migros. Et peu après, il fonda un nouveau parti – l'Alliance des indépendants – qui déposa en 1936 une initiative populaire pour la «sauvegarde des droits constitutionnels des citoyens» (elle fut rejetée en 1939 par le peuple). Au cours des décennies suivantes, l'Alliance des indépendants déposa encore de nombreuses initiatives populaires et lança des référendums.

**Bases juridiques contestables de l'état d'urgence**

Le Conseil fédéral et le Parlement basaient leur politique de droit de nécessité sur l'Art. 89 de la Constitution fédérale de l'époque:

«Les lois fédérales ainsi que les arrêtés fédéraux de portée générale n'étant pas de nature urgente, doivent être soumis à l'approbation ou au rejet du peuple si cela est exigé par 30000 citoyens suisses ayant le droit de vote ou par huit cantons.»

Durant l'entre-deux guerres, les autorités optèrent très souvent pour le droit de nécessité, affirmant qu'un arrêté fédéral de portée générale était «de nature urgente», et par là, excluant tout référendum. Cependant personne ne savait exactement ce que recouvrait le terme «de nature urgente». On pouvait toujours arguer de ce que les temps étaient réellement difficiles et que les autorités cherchaient à lutter contre la crise. Cependant, de nombreux citoyens actifs trouvaient qu'on avait trop souvent recours au droit d'urgence et que la raison en était l'aspiration au pouvoir de la bureaucratie. Il y avait suffisamment d'exemples dans lesquels les hommes politiques utilisaient la crise pour démanteler les libertés individuelles, saper la démocratie ou bien même édifier une dictature.

Zaccaria Giacometti, qui fut après la guerre recteur de l'Université de Zurich et appartenait aux plus éminents juristes de droit constitutionnel de l'époque, déclara dans son discours de 1954 que:

«L'adoption d'une grande partie des 148 arrêtés fédéraux de portée générale ayant été prises pendant les deux décennies entre 1919 et 1939, [...] ne résultait non pas du manque de temps, mais de la crainte de votations populaires négatives, par exemple, du rejet des mesures de régulation économique. [...] Toutefois, étant donné que ces votations populaires [...] servaient en grande partie à la défense des restrictions des libertés qui étaient liées aux mesures de régulation, cette crainte des votations négatives [...] était fondée sur la crainte du peuple en tant que garant des libertés individuelles.»

Cette prise de position est de nos jours tout autant d'actualité que jadis. Aujourd'hui aussi, le danger existe qu'en lien avec la globalisation et le droit international l'Etat national soit affaibli, la démocratie et les libertés individuelles démantelées. Ces dangers

# Dépenses excessives et administration pesante dans l'Etat suisse

## C'est à nous citoyens d'assumer nos responsabilités

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

D'après des sondages, les personnes vivant dans un Etat organisé selon le système de la démocratie directe sont plus heureuses que d'autres. Car, elles se sentent moins livrées au pouvoir étatique et peuvent participer aux décisions importantes.

La démocratie directe, cependant, comprend beaucoup plus que le droit de pouvoir s'exprimer en votation sur des questions concrètes et de participer à une initiative populaire ou à un référendum. Pour être un «citoyen heureux», il faut vivre dans la conscience que chacun de nous est important. En participant avec nos concitoyens aux activités civiques au niveau de la commune, du canton et de la Confédération et en assumant ses responsabilités, nous devenons des citoyens heureux. Ainsi, l'école doit par exemple être l'affaire de tous: quelle école voulons-nous pour les générations futures de citoyens. Quiconque pense que l'école publique ne le concerne plus, parce que ses enfants ont terminés leur scolarité, n'est pas assez conscient de l'obligation incombant au citoyen dans un Etat organisé selon le système de la démocratie directe.

Par la suite, nous allons aborder deux domaines, ou l'œil vigilant de citoyennes et citoyens actifs est particulièrement important. Voici donc deux exemples actuels des votations communales en ville de Zurich du 12 février 2017. Dans d'autres grandes villes suisses, cela se passe de manière similaire.

### Maîtriser les dépenses étatiques

Alors que dans les petites communes les citoyens peuvent aujourd'hui encore déci-

der eux-mêmes de la quote-part de l'Etat, la majorité des électeurs quant à elle, dans une grande ville comme Zurich, a perdu toute mesure. Depuis plusieurs années, ils acceptent les crédits les plus généreux pour toutes sortes de projets qu'on pourrait avec certitude réaliser beaucoup plus avantageusement. Peut-être pourrait-on parfois se décider pour une rénovation au lieu d'une construction neuve? L'école primaire pour laquelle une grande majorité des Zurichois a accepté le 9 juin 2013 un crédit de 90 millions (!) de francs (pour 5 jardins d'enfants et 15 classes primaires), a eu son retentissement dans tout le pays.

On peut naturellement s'expliquer cela par le fait qu'une grande partie des électeurs pensent socialement et ne veulent pas faire de coupes dans les domaines scolaire et des institutions sociales. L'éducation des jeunes à la participation démocratique implique justement qu'ils ne défendent pas seulement leurs propres intérêts, mais qu'ils apprennent à s'occuper d'autrui. Le devoir civique de garantir une bonne formation de nos enfants et nos petits-fils ne consiste cependant pas dans l'édification d'écoles luxurieuses à des prix surfaits. Dans un village une telle dépense exagérée serait impensable – même après la déduction des prix fonciers et frais de construction plus élevés en ville.

Le 12 février 2017, les citoyens de la ville de Zurich avaient à s'exprimer dans les urnes sur les trois objets fédéraux et sur trois objets communaux. Une d'elle portait à nouveau sur un crédit pour la construction d'une école, coûtant cette fois «seulement» 30 millions

de francs. Quiconque pense maintenant que l'administration municipale est devenue raisonnable se trompe. Car le complexe scolaire Pfingstweid est nettement plus petit que celui de Blumenfeld de 2013: il n'offre de la place que pour neuf classes primaires (de la première à la sixième année scolaire). 30 millions de francs pour 180 enfants! Avec une salle de ravitaillement, une salle de sport et une salle polyvalente – pour neuf classes! Avec des galeries le long des façades vitrées, afin que les élèves puissent y apprendre «de manière autorégulée» selon le Plan d'études 21 ou se dégourdir les jambes dans le parc voisin: «Parallèlement, on crée des liens précieux entre le parc et l'école», selon une remarque révélatrice de la brochure d'information.

Il semble que la plupart des citoyens zurichois n'avait aucun scrupule, d'approuver cette école à 30 millions: le 12 février, 88% des électeurs ont approuvé ce projet.

Nous ne rendons pas de service à nos enfants en leur offrant un complexe scolaire luxueux compatible avec le Plan d'études 21. Leur besoin ne consiste pas en des boxes individuels, des galeries vitrées et «l'apprentissage» dans la nature, mais une salle de classe pour chaque classe d'âge avec un enseignant responsable qui élabore avec eux les matières à apprendre. Outre les avantages de l'enseignement en classe, il y a donc les coûts beaucoup plus bas.

### Réduire les bulles administratives

Un autre domaine dont nous devrions nous occuper en tant que citoyens concerne les

inquiétantes bulles administratives croissantes au niveau de la Confédération, des cantons et des villes. Inquiétant non seulement à cause de l'augmentation du personnel administratif et des «projets» mis en marche dévorant une part grandissante de nos impôts. Particulièrement préoccupant est la prise de contrôle du pouvoir étatique par des services administratifs sans légitimation démocratique, à l'instar de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), thématiques à plusieurs reprises dans *Horizons et débats*.

Dans les villes, les bulles administratives grandissent avant tout dans le domaine social. Il faut bien sûr prendre en considération le fait suivant: comparé au nombre d'habitants, les grandes villes doivent s'occuper d'un taux de bénéficiaires de l'aide sociale beaucoup plus élevé que celui des régions rurales. Néanmoins, il y aurait suffisamment de possibilités pour faire des économies dans ce domaine. En 2015, le Département social de la ville de Zurich a dépensé 1,4 milliards de francs. Cela correspond à environ un sixième du budget de la ville. Une somme imposante!

Là aussi, il y a eu un exemple illustratif lors de la votation communale de Zurich du 12 février. Les électeurs ont dû trancher sur l'avenir de *sip züri*. La *sip züri* (sécurité, intervention, prévention) est un service du Département social, ayant été introduit par le Conseil municipal (Parlement) en 1990 pour une durée limitée et dont l'existence a depuis

Suite page 6

### «Droits de l'homme et démocratie ...»

suite de la page 4

existent également en lien et comme conséquence de la lutte contre le terrorisme.

### Lutte contre l'abus du droit de nécessité pendant l'entre-deux guerres

Il est intéressant de voir comment le peuple réagit pendant l'entre-deux guerres à l'abus du droit de nécessité et perçut son propre rôle en tant que garant des libertés individuelles: certes, il fut souvent impossible de lancer un référendum – cependant les initiatives populaires étaient possibles. Pendant l'entre-deux guerres, on déposa en tout 25 initiatives populaires. Parmi celles-ci, il y avait cinq initiatives populaires, venant de divers camps politiques, et ayant toutes pour but d'endiguer le droit de nécessité ou d'en définir plus étroitement et de manière plus détaillée les conditions légales.

Par la suite, la dite «Richtlinienbewegung» (ou Mouvement des directives) eut davantage de succès, portée par les opposants à la politique économique, le PS, les syndicats, les associations d'employés, la Bauernheimatbewegung (mouvement paysan alémanique) et le Freiwirtschaftsbund (union d'économie libre). Ce mouvement exigea dans son initiative une majorité parlementaire d'au moins deux tiers pour les décisions urgentes et la fixation d'un délai maximum de trois ans pour ces décisions. Les auteurs récoltèrent plus de 300 000 signatures. Si fort était le besoin de réguler les insuffisances de la situation légale! Le Conseil fédéral se déclara d'accord avec l'idée directrice de l'initiative populaire. Il l'édulcora toutefois par un contre-projet qui fut acceptée par le Parlement. Plus tard, l'initiative fut retirée. L'art. 89 Cst. révisé par le Parlement s'énonçait comme suit:

«Les arrêtés fédéraux de portée générale dont l'entrée en vigueur ne supporte aucun délai, peuvent être déclarés urgents à la majorité de tous les membres dans chacune des deux Chambres. Dans ces cas, il ne peut y avoir de votation populaire. La durée de validité des arrêtés fédéraux urgents doit être limitée.»

Le peuple approuva ce projet à près de 70% des voix le 22/1/39, à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Le nouvel article clarifiait quelque peu la situation, sans cependant changer grand-chose à la situation légale.

Pendant la guerre, le Conseil fédéral et le Parlement avaient naturellement des pouvoirs étendus et le régime exclut en grande partie

les référendums et les initiatives populaires (régime des pleins-pouvoirs). Mais même au cours de ces années difficiles, l'engagement pour la liberté et la démocratie ne faiblit pas. Les citoyens actifs déposèrent six initiatives populaires dont les scrutins n'eurent cependant lieu qu'après la guerre. Elles concernaient les questions centrales du futur système économique, de l'agriculture, de l'assurance vieillesse et de la politique familiale et, par le biais de plusieurs votations qui eurent lieu à la fin de la guerre, elles aidèrent à établir les bases de l'économie sociale de marché, telles que nous les connaissons aujourd'hui. Cela montre que, même en situation de guerre menaçante, des citoyens actifs peuvent mener une réflexion politique fructueuse pour réaménager au mieux le vivre-ensemble et l'organisation de l'Etat à l'avenir. (cf. *Horizons et débats* n° 4 du 22/2/16)

### Une issue avec la justice constitutionnelle?

Un comité composé de juristes et de professeurs de droit constitutionnel – dont faisait partie Giacometti – déposa en 1936, avec 58 000 signatures, une initiative populaire «pour la sauvegarde des droits constitutionnels des citoyens». Les juristes exigeaient d'installer un tribunal constitutionnel chargé de la tâche de contrôler les arrêtés fédéraux (exclus du référendum) concernant leur conformité constitutionnelle et de juger de leur urgence. De cette façon, les auteurs de l'initiative voulaient mettre des entraves à la pratique de droit de nécessité des autorités fédérales et créer les conditions de mise en œuvre d'une justice constitutionnelle. La campagne de votation fit des vagues. – Le vote eut lieu le 22/1/39. Le résultat fut clair et net: presque trois quarts des électeurs et tous les cantons s'y opposèrent. Ce n'était pas aux juges de décider de questions politiques aussi importantes – seul le peuple était compétent en la matière.

Après la Seconde Guerre mondiale, Giacometti changea d'opinion et se prononça en 1954 contre la proposition de recourir à la décision des juges dans les questions constitutionnelles essentielles: «Un juge au-dessus de la Constitution! C'est une idée insupportable dans un Etat constitutionnel [...]»

Il existe des parallèles entre le débat de l'époque sur le droit d'urgence et la discussion actuelle sur le prétendu «droit international»: aujourd'hui, le Parlement a tendance à ne pas mettre en application des initiatives populaires car certains parlementaires partent de l'idée d'une «priorité du droit internatio-

nal» (ceci concerne avant tout les accords bilatéraux avec l'UE) primant le droit fédéral. Le Tribunal fédéral a contribué à ce changement de paradigme, sans y être légitimé par la Constitution et le peuple. En octobre 2012, il a placé pour la première fois le droit international au-dessus de la Constitution fédérale et a argumenté de la manière suivante: «S'il se produit un réel conflit normatif entre le droit fédéral et le droit international, alors, les obligations de la Suisse face au droit international priment. Ceci est également valable pour les accords qui ne concernent pas les droits de l'homme ou les droits fondamentaux.» – C'est une nouveauté resserrant considérablement le cadre légal de la démocratie directe, et les juges se chargent d'une tâche qu'ils n'avaient pas auparavant. Des critiques parlent à juste titre d'un coup d'Etat silencieux. La réponse ne tarda pas d'arriver: en août 2016, l'initiative d'autodétermination «le droit suisse au lieu des juges étrangers» fut déposée au Palais fédéral. D'autres projets d'activités en rapport avec la libre circulation des personnes de l'UE ont été déposés ou sont en préparation.

### Retour à la démocratie directe après la Seconde Guerre mondiale et actuellement

Le débat sur les bases constitutionnelles du droit de nécessité reprit à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La situation légale demeurait imparfaite parce qu'elle laissait une trop grande marge de manœuvre aux autorités pour empêcher les référendums et contourner les votations populaires.

En 1949 l'initiative populaire «Retour à la démocratie directe» fut acceptée par le peuple. Tous les grands partis s'étaient opposés à ce projet. Giacometti s'était fortement engagé en faveur de cette initiative. Elle stipulait que certes, on pouvait recourir à l'avenir au droit d'urgence et qu'il pouvait être mis en vigueur immédiatement à la majorité simple des Chambres parlementaires. Cependant, s'il y avait violation de la Constitution, il fallait organiser un vote à ce sujet dans un délai d'un an. S'il entre en vigueur immédiatement, sans violation de la Constitution, il est possible de lancer un référendum dans un délai d'un an. – Cette réglementation est aujourd'hui encore en vigueur. La votation de 1949 a démontré que l'application du droit d'urgence ne s'appliquait que dans peu de cas.

A l'époque, le peuple suisse, dans son engagement en faveur de la démocratie et de la liberté, a freiné la dégradation de la démocratie ainsi qu'un déploiement excessif du pouvoir par le gouvernement, le par-

lement et la justice, tout en protégeant les droits de l'homme. Aujourd'hui, au temps de la globalisation et de l'intégration à l'Union européenne, le chemin tout aussi malaisé pour la protection et le maintien des droits de l'homme et de la démocratie directe que durant ces temps difficiles de l'époque.

Nous nous trouvons devant une situation similaire à celle de l'après-guerre: il s'agit du revenir à la démocratie directe. A l'époque, il fut possible de trouver une solution correspondante à l'Etat de droit concernant le droit d'urgence qui n'a pas été remis en question jusqu'à nos jours. Il faut espérer que ce genre de clarification va également réussir dans le débat actuel concernant le «droit international» – c'est-à-dire les accords avec l'étranger – prévoyant de restreindre le cadre de notre démocratie directe.

### Conclusion du discours de 1954 de l'éminent spécialiste du droit constitutionnel Zaccaria Giacometti

«En Suisse le peuple agit globalement et directement en tant que garant des droits de l'homme, et notre pays se caractérise en conséquence par une large harmonie des libertés individuelles et politiques. Cette harmonie existe grâce à une atmosphère de liberté fondée sur des valeurs politiques de liberté, sur d'anciennes traditions de liberté et de longues années d'expériences politiques en liberté. Oui, la Suisse est un cas unique et à part de démocratie, où le peuple est législateur et ainsi lui-même garant des droits de l'homme et elle apporte ainsi de la plus belle manière la preuve vivante de l'existence possible d'un véritable, d'un libre Etat démocratique»

Le document se terminait sur les célèbres mots du poète zurichois *Gottfried Keller*:

«Le pays est tout juste comme il faut,  
Pas trop bon et pas trop mauvais,  
Pas trop grand et pas trop petit,  
pour y vivre en homme libre!»

Sources:

«Die Demokratie als Hüterin der Menschenrechte». Festrede des Rektors der Universität Zürich Prof. Dr. Zaccaria Giacometti, tenu à l'occasion du 121<sup>e</sup> Dies academicus de l'Université de Zurich, le 29 avril 1954. *Rapport annuel 1953/54*  
Linder, Wolf; Bolliger, Christian; Rielle, Yvan. *Handbuch der Eidgenössischen Volksabstimmungen 1848–2007*. Berne 2010  
Kölz, Alfred. *Neuere Schweizerische Verfassungsgeschichte. Ihre Grundlinien in Bund und Kantonen seit 1848*. Berne 2004 – mit Quellenbüchern.  
Berne, 1992 et 1996  
*Glarner Heimatbuch*, Glarus, 1992

## Journée internationale de la femme – remarques au sujet du 8 mars 1917

par Rainer Schopf, Berlin

Il y a 100 ans, le 8 mars 1917, des centaines de milliers de femmes défilaient à Saint-Petersbourg contre la faim, le gouvernement tsariste, la guerre et en faveur de la paix. Elles exigeaient le retour de leurs maris se trouvant encore engagés dans la meurtrière Première Guerre mondiale. Une semaine plus tard, le tsar Nicolas II dut démissionner. La pression des manifestants pacifiques était devenue trop grande, et les généraux refusèrent les ordres du Tsar, de mettre fin à cette rébellion par la force en tirant sur les manifestants. Ce fut donc une

révolution citoyenne dirigée par des femmes qui exigèrent déjà en mars 1917 l'introduction d'une démocratie monarchique en Russie. Les femmes luttèrent pacifiquement et imposèrent la liberté de presse, d'opinion et de religion. En outre, elles imposèrent également l'interdiction du bannissement en Sibérie.

Malheureusement, ce grand succès n'a pu être transformé en une politique durable au cours des mois suivants. Les marxistes, les bolcheviks, les socialistes et d'autres se placèrent à la tête du mouvement et dirigèrent les

masses selon leurs idées. Le reste est connu. Dans la Révolution d'octobre, Lénine et ses disciples prirent le pouvoir à Saint-Petersbourg, fit assassiner la famille du Tsar, mit en place une dictature, au cours de laquelle plus tard, sous Staline, des millions de Russes furent assassinés.

La Journée internationale de la femme fut proclamée par Clara Zetkin la première fois et sans date fixe en 1910. En 1921, en mémoire de la Révolution des femmes de mars 1917, la date fut fixée au 8 mars. Cette année, le sou-

lèvement des femmes a fêté son 100<sup>e</sup> anniversaire sans que beaucoup de gens soient au courant des événements de 1917. Dans l'histoire, ce sont généralement les vainqueurs qui dominent, donc Lénine au lieu de ces femmes courageuses. Mais aujourd'hui, dans les anciens pays de l'Est, on ne trouve plus de tables vides dans les restaurants le 8 mars, sans avoir réservé à temps. Les maris invitent leurs femmes à dîner et leur offrent des fleurs en reconnaissance de leur engagement en faveur de la paix. Une merveilleuse tradition. •

### Lettre citoyenne pour la paix et la démocratie

La «Lettre citoyenne pour la paix et la démocratie», paraît mensuellement sous forme numérique depuis mai 2014. Elle fut présentée, dans nos colonnes, dans l'édition n° 25 du 5/9/15. Actuellement, nous désirons rendre nos lecteurs attentifs au fait que ce courrier, rédigé en Allemagne, se trouve depuis janvier 2017 sur le site Internet [www.Buergerbrief-für-Frieden-und-Demokratie.de](http://www.Buergerbrief-für-Frieden-und-Demokratie.de) et qu'on peut s'y abonner gratuitement ([info@Buergerbrief-für-Frieden-und-Demokratie.de](mailto:info@Buergerbrief-für-Frieden-und-Demokratie.de)).

Pourquoi cette lettre citoyenne existe-t-elle? N'y a-t-il pas déjà quantités de sites Internet présentant souvent des informations intéressantes, de sorte qu'il est difficile de s'y retrouver? Eh bien, c'est précisément la raison de notre existence! Nous n'ajoutons pas d'informations supplémentaires, la mission que nous nous sommes donnée est de faire un choix pour faciliter à nos lecteurs leur désir de se tenir informés. Nous résumons (brièvement) le contenu essentiel des informations et commentaires provenant de sources différentes et indiquons le lien direct pour retrouver l'article original. Ainsi, nos lecteurs peuvent s'informer rapidement grâce aux résumés et, si le sujet a éveillé leur intérêt, ils n'ont qu'à cliquer sur le lien indiqué pour l'approfondir dans l'article d'origine.

Il se peut que nous ajoutions un bref commentaire concernant la source, si cela nous semble utile. A part cela, nous nous passons de commentaires et évitons les débats polémiques qui abondent sur de nombreux blogs et sites, entravant ainsi plutôt la libre formation de son opinion. Notre «commentaire» des actualités mondiales, c'est le choix des sources que nous proposons. Il est évident que cela ne se passe pas sans une certaine subjectivité de notre part, car notre vue d'ensemble est limitée, même si notre équipe rédactionnelle s'investit fortement dans la recherche de sources intéressantes et fiables.

Le choix que nous faisons dépend de ce qui nous semble important, informatif, intéressant et sérieux et de ce que nous sommes capables de repérer. C'est un peu comme lors de la recherche de coquillages sur une plage: nous choisissons les plus belles pièces que nous trouvons.

Les choix thématiques résultent du titre de notre mensuel: pour la paix et la démocratie – ce qui menace ces notions et ce qui les favorise ainsi que toutes les activités positives allant dans ce sens que nous repérons en Allemagne. Nous sommes persuadés que la paix et la démocratie ne peuvent être sauvegardées que par l'engagement actif des citoyens. Nous devons certes profiter des institutions démocratiques existantes. Cependant, dans le domaine de nos droits démocratiques, il ne suffit pas de se limiter à choisir ses représentants politiques lors des élections et de se contenter, par la suite, d'approuver ou de s'énervé des décisions prises

par eux. Non, la démocratie et le maintien de la paix nécessitent des activités beaucoup plus larges dans le domaine de la vie publique. En Allemagne, il existe de nombreuses activités positives et très variées. Là aussi, nous résumons de telles activités pour créer des réseaux permettant à toute personne d'y participer. Il faut juste en être informé.

Nous voulons contribuer à élargir une culture politique intervenant dans les débats «par le bas» et pouvant finalement intervenir dans les décisions. Pour y parvenir, il faut développer en Allemagne les éléments de la démocratie directe, prévus au niveau fédéral dans notre Loi fondamentale. En outre, il nous faut de l'imagination et du courage pour ne pas seulement s'informer, mais aussi pour agir. Car nous, les citoyens, sommes le souverain.

La rédaction de la Lettre citoyenne pour la paix et la démocratie

La rédaction de la Lettre citoyenne pour la paix et la démocratie

«Dépenses excessives et ...»  
suite de la page 5

été prolongée plusieurs fois. Les collaborateurs de ce service ont le devoir d'intervenir dans l'espace public lors de disputes, de nuisances sonores ou d'harcèlements et offrir des informations et de l'aide directe sur place. En outre, *sip züri* doit surveiller les dits «établissements exposés du Département social», c'est-à-dire les quatre centres d'accueil municipaux pour toxicomanes avec lieu d'injection et un emplacement spécifique réservé à la prostitution – représentant 15 900 heures de présence en 2015.

Vous avez bien lu: le Département social de la ville de Zurich entretient quatre centres d'accueil pour toxicomanes avec salle de shoot et une aire réservée pour la prostitu-

tion sécurisée à Zurich-Altstetten – unique en Suisse (cf. encadré).

Le 12 février, les électeurs ont dû décider si le programme «Médiation des conflits et aide dans l'espace public» pouvait être installé définitivement et notamment si l'on était d'accord de transférer la compétence pour l'approbation annuelle des moyens financiers nécessaires au Conseil communal (Parlement). 79,4% des électeurs ont approuvé ce projet, bien qu'au paravant une forte minorité (49 non contre 69 oui) s'y était opposée au Parlement.

#### Contre une gestion tous azimuts des citoyens par l'Etat

L'UDC (Union démocratique du centre) par exemple, s'y était opposé en expliquant que *sip züri* n'est pas un véritable service de sécurité, parce qu'il n'a pas de réels pou-

voirs d'exécution. Par exemple pour imposer une interdiction d'accès, et en cas de besoin, il doit faire intervenir la police. Donc, deux institutions doivent s'occuper du même problème. Ainsi, *sip züri*, qui coûte 4 millions de francs par an aux contribuables, n'est rien d'autre qu'une expansion de l'assistance sociale mobile.

L'AL (Liste alternative) par contre s'est opposée à la «répression douce» exercée par *sip züri* par «son contrôle social de l'espace publique». – Voilà où nous mène le paternalisme étatique dans notre société du bien-être: même les avant-gardistes progressistes en ont assez.

Le second argument du groupe AL est également remarquable. On y nomme des chiffres concrets:

#### Un vrai gouffre

«Au cours des années, le *sip züri* a été constamment développé. Il a commencé avec 6,4 postes de travail et un budget de 1 267 000 francs. Entre-temps, il est arrivé à 33,9 postes de travail et un budget de 4 179 700 francs.

Sa mission a été formulée si ouvertement qu'on peut constamment y ajouter de nouvelles tâches. Au début, il s'agissait avant tout de s'occuper des toxicomanes et des alcooliques, mais aussi des punks. Puis, les jeunes alcoolisés s'y sont ajoutés, dès 2008, le milieu publiquement visible de la prostitution, et dès 2014, les demandeurs d'asile dans le centre d'accueil Juch. Actuellement, les éléments perturbateurs sont principalement les toxicomanes, les personnes socialement marginalisées, les adolescents et les fêtards.»

Le fait que l'opposition contre la constante augmentation de la gestion tous azimuts des citoyens par l'Etat vienne également de la gauche prouve qu'un arrêt immédiat énergétique est urgent. Il est donc étonnant que seulement 20% des électeurs zurichois aient pris en compte ces mises en garde.

Nous citoyens devons davantage prendre au sérieux notre devoir de contrôle, notamment au niveau cantonal et municipal, pour contribuer à ce que le secteur public soit plus économe et sage avec les deniers publics. Notre droit de vote, nous permet d'assumer notre responsabilité – donc, utilisons-le. Ni dans les assemblées générales d'associations ou de coopératives, ni dans les assemblées communales des petites communes, on accepterait de dépenser l'argent de manière aussi irréflective. •

Courrier  des lecteurs

### Des réformes scolaires radicales de 2006 à 2016

En 2006, le peuple a approuvé l'article constitutionnel sur la formation sous la bannière de l'«harmonisation», pensant qu'ainsi on ne ferait qu'harmoniser le début de l'année scolaire et les objectifs de formation. La même année, une petite équipe d'experts pour l'«enseignement basé sur les compétences» commença à élaborer les bases du «Plan d'études 21» pour les cantons germanophones (Lehrplan 21). Egalement en 2006, la commune d'Uetikon am See/ZH amorça la planification de l'«apprentissage autoguidé», condition pour maintenir l'ouverture de son école. Que des coïncidences? Honni soit qui mal y pense!

Bien sûr, à l'époque, on ne savait pas encore que l'«harmonisation» était un des trois objectifs de l'OCDE pour «ouvrir» le marché mondial de la formation, en vue de remplacer les enseignants par des logiciels numériques identiques dans le monde entier. A l'aide du choc ayant suivi les premiers tests PISA, l'OCDE déclencha une vague mondiale de réformes en remplaçant les systèmes traditionnels de formation par l'enseignement basé sur les compétences. Mais ceci provoqua une baisse flagrante dans les classements PISA, comme par exemple en Finlande ou en Nouvelle Zélande, tout en déclenchant sans cesse de nouvelles réformes. Aujourd'hui encore, on ne sait guère que l'enseignement basé sur les compétences de l'OCDE (selon Weinert) avec l'«apprentissage autoguidé» est ancré dans les bases du Plan d'études 21 comme étant la seule méthode «moderne». Ainsi, l'apprentissage autoguidé et individuel sur ordinateur remplace l'enseignement en classe et abolit autant le libre choix de la méthode que le travail pédagogique des enseignants.

Dix ans plus tard: en 2016, l'Association faitière des enseignants suisses (LCH) ouvre les portes des classes aux entreprises multinationales de formation, avec leur manuel «financement externe de la formation». En octobre 2016, la ministre fédérale allemande de la formation Johanna Wanka annonce le «Digitalpakt#D»: au cours des cinq pro-

Suite page 7

### Prescription d'héroïne et boxes à prostitution

#### Drogues de l'Etat – pour le reste de la vie

*mw.* Pour mémoire: dans les années 1990, suite à une longue propagande trompeuse, les électeurs suisses ont accepté en votation la possibilité de prescrire de l'héroïne aux toxicomanes pour – prétendument – leur permettre «de mener une vie normale et de travailler» sans incommoder le public. Par la suite, la grande majorité des centres de sevrage et des institutions thérapeutiques basées sur l'abstinence n'obtinrent plus aucun soutien financier et durent mettre la clé sous le paillason.

Le résultat: la grande majorité de ces personnes sont toujours toxicomanes et le restent très probablement jusqu'à leur mort. Au lieu de tout faire pour aider ces personnes à sortir de leur misère, les travailleurs sociaux de la ville gèrent les divers centres de contact municipaux avec salle de shoot où les toxicomanes obtiennent tout ce qu'il leur faut pour s'injecter leur propre drogue. Depuis quelques années, nous sommes confrontés à l'obligation de créer de nouvelles places en EMS pour les toxicomanes «âgés» ... autour de 50 ans en moyenne! Donc, les services sociaux et les caisses maladies continueront à financer ces prises en charge – et cela déjà depuis bientôt deux décennies! Une chose en découle clairement: Une telle situation nécessite un grand nombre de nouveaux

emplois au sein du Département social de la ville de Zurich ... et la bulle administrative continue à grandir!

#### Les «sexbox»: une tâche publique?

Le 11 mars 2012, les électeurs zurichois ont accepté avec une petite majorité de 46 545 voix contre 41 883 l'aménagement et la mise à disposition d'un espace vide pour la prostitution. Le quartier directement concerné de Zurich-Altstetten s'y était clairement opposé par 64% des voix.

Ce terrain a officiellement pour mission de garantir aux prostituées de «meilleures conditions de travail». L'aménagement se compose de 10 boxes ouverts, ressemblant à des garages, dans lesquels se rendent les clients avec leur voiture pour «profiter d'une prestation de services sexuels» (cf. «Neue Zürcher Zeitung» du 11/3/12). De «meilleures conditions de travail» en offrant ses services dans un garage? Dans ce domaine aussi, les soins municipaux tous azimuts commencent à tourner au grotesque: les patrouilles de *sip züri* s'occupent de l'ordre et du bon déroulement des événements dans cet espace, où se trouve aussi un pavillon géré par le «Centre de conseil pour femmes Flora Dora». Il est ouvert pour les «travailleuses du sexe», quotidiennement de 19 heures à minuit. Les frais de loyer s'élèvent à 92 000 francs par année et les frais de personnel à 270 000 francs.

# Non à la fin de l'histoire!

par René Roca, professeur d'histoire au lycée et directeur de l'Institut de recherche sur la démocratie directe

Dans le canton de Bâle-Ville, le *Plan d'études 21* (LP21) a été introduit dans toutes les écoles élémentaires au début de l'année scolaire 2015/16. Des matières regroupées en font également partie au niveau secondaire (Sek I). A l'avenir, l'histoire et la géographie feront place aux matières regroupées «Espaces, temps, sociétés» (RZG=«Räume, Zeiten, Gesellschaften») et la biologie, physique et chimie à «Nature et technique». En tant qu'historien, je me concentre sur la matière regroupée RZG. Ce qui est présenté par la suite à l'exemple de l'Histoire est valable pour toutes diverses matières regroupées. J'aimerais préciser qu'en tant que professeur au lycée, je m'intéresse à tout ce qui touche à l'école obligatoire. Car c'est elle qui est le fondement de notre système politique de démocratie directe.

## La valeur des disciplines

Soulignons qu'on ne peut pas assez insister sur l'importance des disciplines traditionnelles, développées au cours de l'Histoire. Elles sont le fruit de notre histoire des sciences. Le résultat était une structure du savoir sautant aux yeux autant dans les écoles que dans les bibliothèques et les universités. Le savoir n'est pas un bric-à-brac pouvant être «compilé» sous un terme quelconque. Un travail interdisciplinaire n'est possible que si un savoir fondamental structuré a déjà été acquis. Au niveau secondaire de l'école obligatoire, il est particulièrement nécessaire que les connaissances historiques soient transmises de manière continue.

Une fiche d'information<sup>1</sup> du Département de l'Instruction publique de Bâle-Ville d'octobre 2016 affirme le contraire. A propos des matières regroupées, il est dit: «L'idée de regrouper les disciplines en matières regroupées doit aider à se distancier des leçons

et des thèmes individuels. Les disciplines spéciales sont contraintes à la coopération interdisciplinaire. La vie des enfants et des adolescents n'est pas non plus structurée en disciplines [...]» Toutefois, la dernière version du LP21 montre, qu'au sein des matières regroupées RZG, la séparation de la géographie et de l'histoire a été majoritairement maintenue. Cependant, au lieu d'une chronologie et d'une structure systématique, on ne trouve plus que des domaines ou des champs thématiques, par exemple «Comprendre la Suisse dans ses traditions et ses transformations». Dans le programme actuel des matières regroupées RZG de Bâle-Ville, ce domaine thématique n'est pas prévu. C'est-à-dire que concrètement, dans les cours, l'Histoire n'est transmise qu'en fragments individuels, dont l'importance – mis à part quelques contenus obligatoires –, dépend de l'appréciation individuelle des enseignants.

Il est fatal de renoncer à la valeur du terme «Histoire», car ainsi on renonce à la spécificité de la pensée historique. L'accès uniquement thématique à l'histoire se fait au détriment d'une conscience de la chronologie et de l'orientation dans le temps. La conscience de l'histoire et la pensée historique sont sérieusement mises à mal.

## L'Histoire en tant que discipline occupe une importante fonction intégrative

La *Société suisse d'histoire* (SSH), représentante de l'association de la branche des historiennes et historiens de Suisse, exige dans diverses prises de position que l'histoire soit enseignée deux heures par semaine dans toutes les classes gymnasiales. Sinon, les connaissances des contextes historiques se perdent progressivement: «Celles-ci sont essentielles pour la formation d'un jugement indépendant et pour la compréhension des structures

politiques de la Suisse.» Et la SSH de souligner: «La transmission du savoir historique et politique sur la Suisse occupe une importante fonction intégrative, car, dans notre société, nous avons de nombreux jeunes gens immigrés et on ne peut pas attendre de leurs parents, eux-mêmes immigrés, de transmettre ce savoir à leurs enfants. L'histoire offre les connaissances nécessaires au niveau individuel et sociétal permettant le développement du processus d'intégration.» Cela concerne aussi particulièrement le canton de Bâle-Ville!

L'opposition des enseignants, des professeurs universitaires et des spécialistes (entre autre à l'aide d'une pétition signée par plus de 1000 personnes) contre la suppression de l'«histoire» n'a pas abouti. La RZG a donc été introduite à Bâle, combinée avec la diminution des leçons de 4 à 3 heures de cours. Maintenant, tout dépend des enseignants de l'école secondaire qui se donnent infiniment de peine et sont une fois de plus, et à juste titre, frustrés. Les victimes sont finalement les élèves.

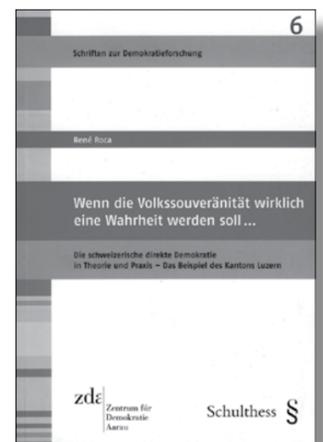
## Arrêter l'absurdité des matières regroupées!

Dans le canton de Bâle-Ville, il n'y a pas eu de sérieuses analyses concernant la dernière grande réforme scolaire. Le LP21 est déjà introduit à tous les niveaux. Bâle est présenté de manière partielle comme «canton pionnier» et les problèmes sont passés sous silence. Maintenant, on se dirige vers un nouveau désastre réformateur. Quant aux matières regroupées, il existe de graves défaillances: pas de manuels (même pas en préparation); la formation continue est souvent très théorique et éloignée de la pratique; La Haute Ecole pédagogique (HEP) offre divers modules, mais actuellement, il n'existe pas de formation particulière pour la RZG; la première formation à la HEP débu-

tera en automne 2017; donc, les premiers enseignants formés pour l'enseignement de la RZG seront à disposition dans six ans. La solution actuelle du Département de l'Instruction publique pour ce problème: deux enseignants et/ou des enseignants non spécialisés peuvent enseigner la matière regroupée RZG. Il est encore temps d'arrêter cette absurdité!

L'opposition contre ces matières regroupées comme partie intégrante du Plan d'études 21 se renforce continuellement. Le canton de Bâle-Campagne a déjà réussi, grâce à une initiative populaire adoptée dans les urnes, à ce que les matières individuelles restent à l'école secondaire. Dans d'autres cantons, les matières regroupées sont également remises en question. La pratique pédagogique y aidant, il en sera de même pour d'autres éléments du LP21.

<sup>1</sup> [https://www.edubs.ch/unterricht/lehrplan/volksschulen/einfuehrung-lehrplan-21/faecher-und-fachbereiche/faktenblatt-geschichte-und-geografie-in-den-fachbereichen-nmg-und-rzg/at\\_download/file.p.7](https://www.edubs.ch/unterricht/lehrplan/volksschulen/einfuehrung-lehrplan-21/faecher-und-fachbereiche/faktenblatt-geschichte-und-geografie-in-den-fachbereichen-nmg-und-rzg/at_download/file.p.7)



ISBN 978-3-7255-6694-5

# Helvetia

## Une histoire suisse pour les enfants et les adultes



*mw. «Helvetia. Une histoire suisse pour les enfants et les adultes.» – Iris Lydia Frei intitule ainsi son magnifique petit livre, illustré avec grand soin, et publié en 2017. Et en effet: l'auteure sait comment s'adresser aux jeunes lecteurs et personnes plus âgées. Dans un langage compréhensible, beaucoup de compétence et un humour exquis, elle les fait voyager dans la Suisse du Moyen-Age jusqu'aujourd'hui. En commençant par l'alliance des trois cantons primitifs, Iris Lydia Frei présente chaque canton avec son histoire toute particulière durant le développement de la Confédération – dans le contexte de l'histoire européenne des différentes époques – ceci en mots et en images, jusqu'à la création, en 1799, du plus jeune canton qu'est celui du Jura. Pour terminer, elle présente brièvement la manière dont la Suisse est gouvernée, reposant sur les pierres angulaires de la démocratie directe et du fédéralisme. En annexe, tous les cantons et leurs valeurs statistiques sont énumérés, complé-*

*tés par toutes sortes de caractéristiques et de traditions.*

*A une époque où les chaires de l'Histoire suisse sont abolies dans les universités du pays, il est bon de pouvoir lire un tel livre d'histoire, si vivant et compétent. Chaque page dégage l'amour du pays. «Helvetia» est également recommandé comme lecture en famille et en classe.*

*Avec les quelques extraits suivants, le livre «Helvetia» se présente par lui-même:*

«Etant donné qu'il y a quatre langues nationales en Suisse (allemand, français, italien et romanche), on choisit souvent le terme latin: *Confoederation Helvetica* (Confédération helvétique), abrégé CH.» (p. 5)

### La légende de Guillaume Tell

«Dans le canton d'Uri, le bailli *Gessler* était en fonction. Il devait être une personne particulièrement désagréable. Un jour, il fit placer un chapeau au bout d'une perche obligeant tout passant à s'incliner pour saluer ce cha-

peau – il prétendit que c'était le chapeau de l'Empereur. En réalité, il voulait juste montrer qu'il pouvait décider du sort des gens. Il se prit au plaisir de les tyranniser ...» (La fin de l'histoire se trouve à la page 9.)

### Le Pacte fédéral de 1291

«Afin de préserver leur indépendance, les villages lacustres avaient déjà conclu des pactes bien plus tôt; d'habitude, c'étaient des accords verbaux. Cela ne veut pas dire que les communautés des vallées ne se querellaient pas à propos des alpages ou des pâturages. En période d'incertitude cependant – l'Empereur venait de mourir et la succession n'était pas claire – il semblait préférable de s'entendre ...» (La suite se trouve à la page 23.)

### La Diète fédérale

«A cette époque, des réunions régulières des cantons étaient nécessaires pour discuter comment diriger les baillages communs. Donc, la Diète fédérale eut lieu, si besoin, jusqu'à 22 fois par an ...» (La suite se trouve à la page 44.)

### Nicolas de Flue et le convenant de Stans

«Lors des guerres de Bourgogne, les Confédérés firent preuve d'unité en battant ensemble un grand adversaire, *Charles le Téméraire*. Mais par la suite, il y eut des conflits internes [...]. Les opinions divergeaient au point que la Confédération en fut menacée.

Lorsque la situation sembla sans issue, on chercha conseil auprès de *Nicolas de Flue*...» (La suite se trouve à la page 45.)

### La soupe au lait de Kappel – une légende

«Fin juin 1529, des troupes zurichoises marchèrent en direction des cantons de la Suisse centrale. Cette première guerre de Kappel était un conflit entre les cantons protestants et catholiques. On se raconte que les guerriers des armées ennemies se réunirent pendant que leurs dirigeants négociaient. Les soldats des deux armées placèrent un grand chaudron sur un feu sur la frontière des deux cantons.

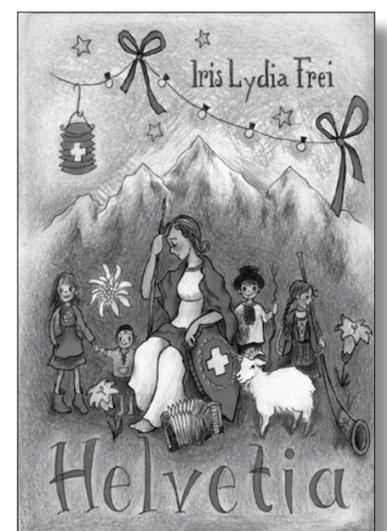
Les Zougois apportèrent le lait et les Zurichois le pain pour la soupe au lait qui

fut consommée par les guerriers des deux armées ...» (p. 67)

## Comment la Suisse est-elle gouvernée aujourd'hui? Le pouvoir suprême appartient au peuple. [...]

«Plusieurs fois par an, toutes sortes de sujets font l'objet d'un vote. S'il s'agit d'un sujet concernant tous les Suisses, il y a un vote fédéral pour tous les électeurs. D'autres votations peuvent ne concerner qu'un seul canton ou même qu'une seule commune et ce n'est que là que le vote a lieu. Si, par exemple, le village de Gullen a besoin d'un nouveau kiosque de gare, il serait insensé que toute la Suisse s'exprime.» (p. 115)

*Iris Lydia Frei est née en 1964 à Bâle. Elle vit et travaille en tant que libraire à Bâle et a participé à diverses expositions en tant qu'artiste. Elle illustre elle-même ses magnifiques livres d'images. Les livres suivants sont tous vendus en librairie: «Helvetia» (écrit en bon allemand), «D'Mäss», «Fasnacht mit Lucius», «Adventszeit» et «'s Änd vomene nasse Vogel Gryff» (raconté par Dorette Gloor en vers en dialecte bâlois).*



ISBN-Nr. 9-783906-24510

## «Des réformes scolaires radicales ...» suite de la page 7

chaines années, 40000 écoles en Allemagne devront être équipées avec des ordinateurs et WiFi. «En contrepartie de l'aide financière», on exige des concessions ébranlant tant le profil professionnel des enseignants que leur perception de l'enseignement. Par exemple, les enseignants devront subir une formation pour l'utilisation des médias numériques dans leur enseignement. Donc, les actuels cours sur les médias deviendront des cours sur les «médias numériques» ... réduisant ainsi le sujet. En outre, on oblige les enseignants à utiliser la technologie numérique pendant les cours (cf. Plan d'études 21), ce qui est une atteinte directe au libre choix de la méthode et de l'enseignement.

En 2016, dans des écoles modèles travaillant selon le Plan d'études 21, telle l'école secondaire d'Ossingen/ZH, l'enseignant et

l'enseignement en classe n'existent plus. Les «accompagnateurs» et les «apprenants» passent le gros de leur temps devant des ordinateurs et des tablettes. Le monologue numérique isolé a un impact particulièrement désastreux sur les branches linguistiques. La même année, le classement PISA de la Suisse s'est effondré dans plusieurs domaines. A la fin de leur scolarité, 20% des adolescents n'ont presque aucune capacité d'insertion professionnelle, car il leur manque des connaissances élémentaires. Coïncidence ou mauvaise augure?

La «financiarisation» néolibérale (ou privatisation) de la formation s'est énormément développée au cours de la dernière décennie: les chiffres d'affaire du marché mondial de la formation auraient augmenté de 4,5 billions de dollars en 2012 à 6,4 billions en 2017.

Peter Aebersold, Zurich

# L'apprentissage de l'écriture

## Enseigner l'écriture manuelle à la lumière des neurosciences

par Nicole Duprat, France

Suite à une décision gouvernementale, l'école finlandaise a supprimé l'enseignement de l'écriture cursive depuis la rentrée 2016. L'apprentissage des lettres «script» sera cependant conservé. Aux Etats-Unis, 45 des 50 Etats fédéraux ont déjà remplacé l'écriture cursive par le script.

En Suisse, le canton de Genève avait opté déjà en 2000 pour l'enseignement de l'écriture en script, ce qui fut à nouveau abandonné en 2002. Depuis, on y enseigne l'écriture cursive étant donné qu'en script les enfants avaient trop de problèmes avec la gestion des intervalles entre les lettres et les mots. Dans l'écriture liée, l'entité mot est immédiatement visible.

Un autre argument en faveur de l'écriture liée est la mémoire kinesthésique: un seul élan permet d'écrire d'un coup une syllabe. Si l'on prend par exemple le pronom «elle», on peut le tracer d'un seul mouvement facilitant ainsi notre main à se «souvenir» qu'il y a deux «l».

Examinons donc les différentes approches du cursif ou du script.

### L'écriture script

L'écriture script reproduit les caractères typographiques. On attribue la création du script au calligraphe et typographe *Edward Johnston* (1872-1944). Elle n'a pas été développée pour être écrite à la main. Elle est moins personnelle que l'écriture cursive.

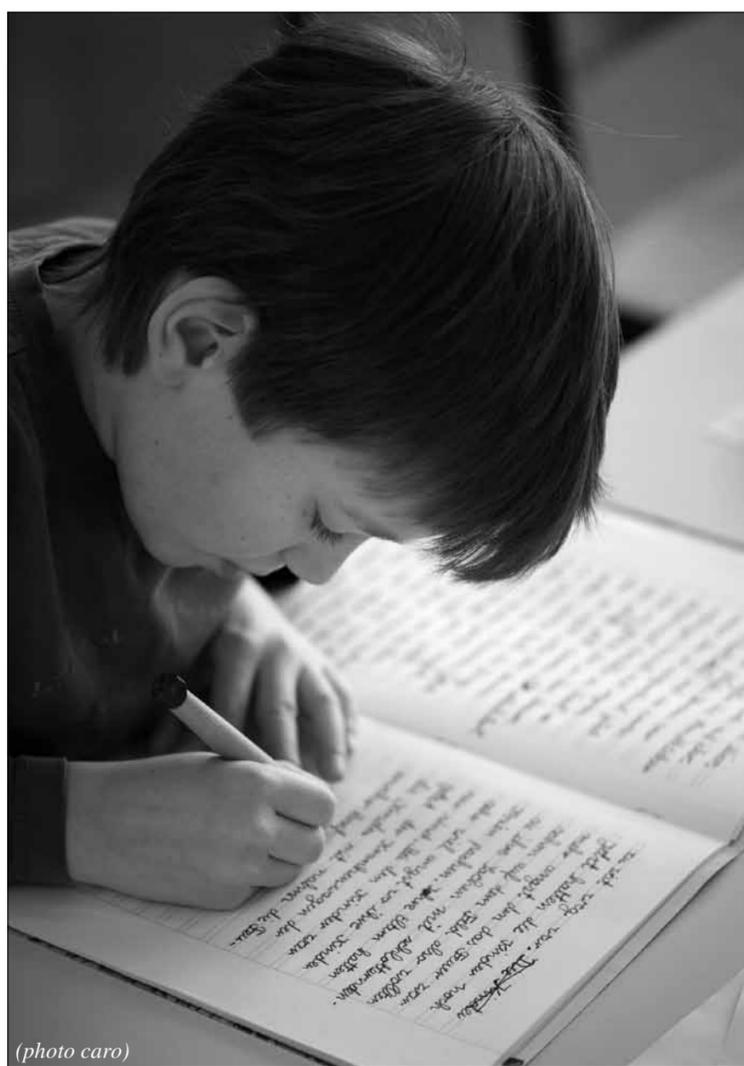
Le geste moteur est moins exigeant que pour l'écriture cursive, la vitesse d'exécution est ralentie par les nombreux levers de crayon, chaque lettre étant traitée indépendamment. Elle pose un problème de lenteur et de perception du mot comme une totalité.

Le plus gros problème de l'enfant qui apprend à écrire en script est la gestion des blancs, car écrire un texte avec des lettres individuelles exige le traitement approprié des intervalles. Où commence et finit le mot? C'est souvent peu clair. Par exemple, l'espacement entre les mots diffère de celui entre les lettres, les départs et les directions sont à repérer pour chaque lettre.

### L'écriture cursive

L'écriture cursive (le mot vient du latin «courre» = *courir*) est dite aussi «écriture en lettres attachées», «écriture liée» ou «écriture courante». Elle remonterait à l'Egypte ancienne et fut introduite en Occident au XIV<sup>e</sup> siècle. Aussi est-elle considérée comme l'écriture par excellence, celle de la vie... courante.

Sa caractéristique est d'être rapide, l'outil d'écriture glissant sur le support en liant les lettres les unes aux autres, ne s'arrêtant qu'entre les mots et soutenant la continuité



(photo caro)

de la pensée. Quant à l'efficacité du geste, on y parvient que lorsqu'on a appris à former les lettres et les mots dans la dynamique d'un mouvement fluide. Des recherches montrent que l'écriture liée permet d'écrire plus vite. Je m'élanche avec la main et si je dois m'arrêter à chaque lettre je casse l'élan.

En écriture script l'élément organisateur est la forme de la lettre; en écriture cursive, c'est le mouvement. Des chercheurs ont clairement démontré l'importance du geste graphique dans l'apprentissage et la mémorisation de la langue écrite.

Une recherche de *Vilay et Longcamp* (2005) indique que la zone motrice impliquée dans l'écriture manuscrite des lettres est activée par la reconnaissance des lettres en lecture. Cette trace mnésique semble importante pour assurer la connaissance des lettres à la fois en lecture et en écriture.

*Longcamp, Zerbato et Velay* (2005) ont comparé dans une autre recherche deux

groupes d'élèves de maternelles – l'un ayant appris à écrire les lettres de manière manuscrite et l'autre en tapant du clavier. Il s'avéra que les élèves ayant appris à écrire de manière manuscrite reconnaissaient mieux les lettres que les autres.

### Amélioration de la motricité fine

L'écriture liée permet d'améliorer la motricité fine et d'acquiescer de la fluidité. Vers 9 ou 10 ans l'écriture de l'enfant se personnalise, il gagne en aisance et en rapidité.

L'écriture liée favorise l'assimilation de l'orthographe. En effet, cette dernière s'imprime dans la mémoire kinesthésique aussi bien que visuelle. Le mot est plus facilement perçu comme une entité lexicale clairement identifiable. L'écriture liée permet de constituer la mémoire du mot comme une entité. On visualise mieux l'unité du mot parce que c'est lié.

Dans l'approche du langage écrit la mémoire sensorimotrice et kinesthésique est toute aussi importante que la mémoire visuelle. L'imagerie cérébrale le confirme: apprendre le geste d'écriture est crucial pour l'acquisition de la lecture. Des études récentes montrent que l'on se souvient mieux de ses notes prises à la main que de celles écrites lettre après lettre sur un clavier.

*Laura Dinehart* de l'Université internationale de Floride arrive à la conclusion suivante: «Il y a une forte corrélation entre la

maîtrise précoce de l'écriture et la réussite scolaire». L'écriture manuelle associée à la capacité de s'auto réguler, permet de contrôler ses émotions et de mémoriser le travail effectué, des qualités très demandées à l'école.

*Dinehart* affirme aussi que «la maîtrise de la calligraphie semble avoir un effet vraiment sans équivalent sur le développement de l'enfant».

### Une belle plume, une encre de qualité, un papier velouté! Quel plaisir!

La calligraphie – étymologiquement la «belle écriture», du grec *kaîlos* = beau et *graphein* = écrire – permet de transmettre le goût du Beau, le sens de l'application, la concentration et la précision, l'ordre et l'harmonie, la richesse d'un patrimoine culturel et l'art de bien former les caractères d'écriture manuscrite. Dans ce cadre, l'écriture est un art, un voyage à travers les millénaires, les matières premières, l'odeur des pigments et des encres. Une belle plume, une encre de qualité, un papier velouté! Quel plaisir!

Lors d'un atelier de calligraphie au cours duquel mes élèves découvraient l'art de l'enluminure des livres au Moyen-Age, j'ai pu constater le plaisir qu'ils avaient à réécrire, dans une atmosphère silencieuse et calme, la première lettre de leur prénom en gothique sur une petite carte. Ornaments et fioritures, discipline du geste, sens esthétique devenaient pour eux une manière différente de redécouvrir une autre façon d'écrire leur joli prénom.

### La qualité de l'écriture fait partie de la communication

La feuille de papier restera encore et pour longtemps le support privilégié de la communication écrite, la valorisant pour le plaisir des yeux et de l'esprit. La qualité de l'écriture fait partie de la communication.

Ce n'est que lorsque l'enfant a correctement appris à écrire, qu'il sait manier son crayon et qu'il maîtrise les contingences spatiales (dimension et proportion des lettres, tenue de la ligne, etc.), qu'il sera en mesure de réfléchir à ce qu'il écrit. Sinon, il lui faut toute son attention pour trouver la bonne trajectoire du crayon sur le papier.

La priorité absolue pour l'école et les parents est de s'investir avec cohérence en faveur de l'écriture manuelle. Les neurosciences ont prouvé son importance pour la lecture.

### Bibliographie

Velay J.-L., Longcamp M., «Clavier ou stylo comment écrire?», in: *Cerveau&Psycho* n° 11, 2005  
Bauerlein Valerie, «The new script for teaching writing is no script at all». *The Wall Street Journal* du 30/11/13

«Ecriture liée, du mouvement global au geste fin», publication du Département de l'Enseignement public de Genève, 2002

Larcher Jean, «La calligraphie occidentale: sa pertinence dans la société contemporaine de 1906 à nos jours». In: *Communication et langage*, vol. 93, 1992

VNI VousNousIls, e-mag de l'éducation, «Ecriture cursive: en 2016, la Finlande privilégiera le clavier à l'école, 12/8/15

*Dinehart Laura*, «Good handwriting and good grades: FIU researcher finds new link», in: *FIU Magazine*, Florida International University (FIU), 18/1/12

### Ces enfants qui n'arrivent plus à écrire

«De 10% à 30% des élèves d'école primaire présentent des difficultés d'écriture selon des études dans plusieurs pays. En cause, trop de photocopies à l'école et un manque d'exercice. [...]

Des cahiers tachés, des lettres irrégulières ou en pattes de mouche et toujours les mêmes remarques des enseignants: «illisible», «trop lent», «peu soigné». En fin de CP, 30% des élèves ne sont pas capables de rédiger un écrit lisible. Ils n'ont pas acquis la formation des lettres, l'orientation du tracé, selon une enquête belge de 2016 menée auprès de 2507 élèves. De 10% à 30% des enfants d'école primaire continuent à présenter des difficultés liées aux «habiletés graphomotrices», selon trois études québécoise, israélienne et néerlandaise publiées entre les années 2000 et 2016. [...]

L'inquiétude des parents n'est pas anodine car l'amélioration de l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe est intimement liée à celui de l'écriture. Comme le démontre la chercheuse *Natalie Lavoie* dans son livre sur *Le Geste graphique au début de l'école primaire*, paru en 2016, «les performances en orthographe ne dépendent pas uniquement des connais-

sances lexicales et orthographiques des enfants, mais également de leur niveau de maîtrise graphique [...]. L'acquisition d'un tracé fluide et automatique lui permet de libérer des ressources cognitives et attentionnelles qui pourront être tournées vers les autres aspects de l'écriture. [...]

Mais comment expliquer l'«explosion» des écritures malhabiles décrites par certains professeurs? «Beaucoup d'élèves tiennent mal leur stylo, n'inclinent pas leur feuille comme il le faut. Ils ne suivent pas les lignes, mélangent le graphisme de certaines lettres. Cela concerne au moins un tiers de mes élèves dans chaque classe», témoigne *Lise Micheli*, professeure de lettres dans un collège public des Yvelines. Pour *Laurence Pierson*, l'enseignement systématique de la tenue du crayon «a été abandonné en maternelle et au CP». Les photocopies prennent une place envahissante, une solution de facilité qui permet de décharger les élèves des tâches d'écriture afin de pouvoir plus rapidement finir la leçon.»

Source: Extraits de «Ces enfants qui n'arrivent plus à écrire», par *Marie-Estelle Pech*, *Le Figaro*, 1/3/17

### L'importance des liens entre l'écriture et la pensée

«Quelle méconnaissance des liens entre l'écriture et la pensée! Comme si les pensées se trouvaient bien classées dans la tête et ne devaient qu'être sorties par l'écriture pour les communiquer aux autres. Ce n'est pas même le cas pour les grands écrivains, encore moins pour les enfants. Les pensées obtiennent leur forme en les exprimant oralement ou par écrit. L'écriture est une station d'épuration mentale. En écrivant les mots, les phrases, on dissocie les idées manuellement, on les concrétise et les fixe sur une surface. L'écriture force à rester un bon moment avec les idées. L'écriture est un geste de dévouement. Un enfant, en apprenant l'écriture doit concentrer

toute sa motricité et son attention avec grande persévérance sur un point fixe: la pointe de son crayon. Les séquences de mouvements lors de l'apprentissage de l'écriture demandent une grande capacité de coordination et de concentration. L'écriture cursive déconstruit et construit en même temps. Elle crée une sensibilité pour le rapport entre les parties et l'ensemble. Ou bien, pour utiliser les termes de Nietzsche: «Notre ustensile d'écriture coopère à former notre raisonnement.»»

Source: *Christoph Türcke*, «Apprendre sans professeur – l'abîme de la nouvelle culture d'apprentissage», *Horizons et débats* n° 3/4 du 6/2/17